



Ministère *des* Finances

**COMPTES
PUBLICS**
de
L'ONTARIO

2013-2014

**RAPPORT ANNUEL
ET ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**





Ministère *des* Finances

**COMPTES
PUBLICS**
de
L'ONTARIO
2013–2014

**RAPPORT ANNUEL
ET ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

**L'honorable
David C. Onley
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario**

Plaise à votre Honneur,

Les soussignés ont l'honneur de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière*.

Respectueusement soumis,

Original signé par

L'honorable Charles Sousa
Ministre des Finances
Toronto, septembre 2014

Original signé par

L'honorable Deb Matthews
Vice-première ministre
Présidente du Conseil du Trésor
Toronto, septembre 2014

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	iii
Introduction.....	1
Présentation des Comptes publics.....	3
Rapport annuel.....	3
Volumes complémentaires.....	4
Énoncé de responsabilité.....	5

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Aperçu.....	9
Analyse des résultats de 2013-2014.....	11
Revenus.....	11
Investissements dans les services, les programmes et l'infrastructure.....	15
Emprunts et situation financière.....	19
Indicateurs de la situation financière.....	20
Équilibrer le budget.....	25
Responsabilité et transparence à l'égard de la gestion et de l'information financières.....	28
Passif environnemental.....	28
Présentation des revenus dédiés.....	28
Organismes réglementés.....	28
Performance et transformation.....	30
Santé.....	30
Éducation.....	32
Énergie.....	33
Comparaison des résultats provisoires et réels.....	35

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport du vérificateur	39
État consolidé des résultats	41
État consolidé de la situation financière.....	42
État consolidé de l'évolution de la dette nette.....	43
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé	44
État consolidé des flux de trésorerie	45
Notes afférentes aux états financiers consolidés	46
Annexes aux états financiers consolidés.....	75
Glossaire.....	94
Sources de renseignements supplémentaires	101

AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice 2013-2014.

Notre gouvernement vise à faire progresser l'Ontario en effectuant les investissements stratégiques nécessaires pour la croissance économique et la création d'emplois, tout en maintenant son engagement d'éliminer le déficit d'ici 2017-2018. Cette année, le déficit est de 10,5 milliards de dollars, ce qui est inférieur de 1,3 milliard de dollars à ce qui avait été prévu dans le budget de 2013 et de 0,8 milliard de dollars aux projections provisoires du budget de 2014.

Pour une cinquième année de suite, l'Ontario a dépassé sa cible de réduction du déficit, ce qui en fait l'un des seuls gouvernements du Canada à avoir atteint ce degré de réussite. Par conséquent, le déficit accumulé de l'Ontario est de 25 milliards de dollars inférieur à ce qu'il aurait été autrement.

Nous allons continuer à miser sur nos réussites en mettant en oeuvre notre plan Perspectives d'avenir garantes de notre réussite. Ce plan vise à investir dans les gens, à édifier une infrastructure moderne et à soutenir un climat d'affaires dynamique et propice à l'innovation. Il s'agit d'une stratégie économique sur dix ans qui permettra à l'Ontario de progresser sur le nouvel échiquier économique mondial et d'assurer sa prospérité à long terme.

Sa main-d'oeuvre qualifiée et diversifiée constitue le plus grand atout de l'Ontario. En misant sur ce point fort, notre plan accroîtra les possibilités, aidant ainsi chaque personne à réaliser son plein potentiel. Nous investirons dans l'éducation, la formation et l'acquisition des talents qui font de l'Ontario un endroit de prédilection pour les investissements internationaux. Le système d'éducation de la province est reconnu comme l'un des meilleurs au monde, et nous continuerons d'effectuer les investissements nécessaires pour tirer parti de ce fait. En investissant dans la population et en dotant les Ontariennes et Ontariens du soutien nécessaire pour acquérir les bonnes compétences et occuper les bons emplois, nous favoriserons le développement de l'économie de demain.

Nous prenons des mesures pour que tous les Ontariens et toutes les Ontariennes puissent prendre leur retraite avec dignité et un sentiment de sécurité. Les Canadiennes et Canadiens, particulièrement ceux de la classe moyenne, n'économisent pas suffisamment pour conserver leur niveau de vie à la retraite. Il est impératif d'aider les futurs retraités à avoir une source de revenu décent et stable, parce que les gens qui ont des revenus sûrs sont en mesure de dépenser davantage et dépendent moins des programmes du gouvernement. Nous présentons le Régime de retraite de la province de l'Ontario, premier du genre, et allons de l'avant avec plusieurs autres initiatives visant à aider les Ontariennes et Ontariens à économiser en prévision de leur retraite, dont un nouveau cadre pour les régimes de pension agréés collectifs.

Nous avons aussi à coeur d'édifier une infrastructure et des réseaux de transport modernes pour que l'Ontario continue d'être l'un des meilleurs endroits au monde où vivre, travailler et investir. Grâce au plan *Faire progresser l'Ontario*, nos investissements aideront nos entreprises à acheminer plus rapidement leurs biens vers les marchés et la population de la province à se

rendre plus vite au travail, à la maison ou à l'école. Cela permettra non seulement de stimuler la création d'emplois et la croissance économique, mais aussi d'améliorer la qualité de vie des familles travailleuses.

En vue de soutenir notre climat d'affaires dynamique et propice à l'innovation, nous misons sur la solide réputation de l'Ontario en tant que carrefour de commerce mondial. Nous continuons à améliorer la compétitivité du régime fiscal de l'Ontario, modernisons les règlements pour renforcer la productivité des entreprises et élargissons la portée de la stratégie commerciale de la province. En outre, le nouveau Fonds pour l'emploi et la prospérité, doté de 2,5 milliards de dollars, améliorera la capacité de l'Ontario à attirer d'importants investissements de la part des entreprises.

Le plan économique sur dix ans du gouvernement prévoit des investissements stratégiques dans la croissance économique et la création d'emplois, tout en continuant de mettre l'accent sur nos cibles d'économies et en limitant la croissance des dépenses de programmes. De toutes les provinces canadiennes, l'Ontario est celle qui a les dépenses de programmes les plus faibles par habitant, ce qui ne l'empêche pas de continuer à dispenser des services publics de grande qualité. Nous continuons à moderniser la prestation des services, à cerner des gains d'efficacité et à mettre l'accent sur les priorités qui stimuleront la croissance de notre économie et assureront la viabilité de nos services.

Je collaborerai étroitement avec la nouvelle présidente du Conseil du Trésor pour continuer à gérer et contrôler les charges. Notre plan visant à réduire notre dette et notre déficit comporte de nouvelles cibles d'économies annuelles au titre des programmes de 250 millions de dollars pour 2014-2015 et de 500 millions de dollars pour chacun des deux prochains exercices. En dépensant chaque dollar judicieusement, nous atteindrons nos objectifs de réduction du déficit et équilibrerons le budget d'ici 2017-2018.

Notre gouvernement va de l'avant avec son nouveau plan audacieux visant à faire progresser l'Ontario aujourd'hui et pendant les décennies à venir. L'Ontario est l'un des meilleurs endroits au monde pour vivre, travailler et investir, et notre plan contribuera à faire en sorte que tous puissent profiter des possibilités et de la sécurité qui caractérisent la province.

Original signé par

L'honorable Charles Sousa
Ministre des Finances

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel décrit les résultats, les activités et la situation de l'Ontario sur le plan financier pour l'exercice clos le 31 mars 2014. Le rapport annuel est une composante clé des Comptes publics de l'Ontario et il sert à illustrer la transparence et la responsabilité de la province à l'égard des ressources financières.

La section Étude et analyse des états financiers du présent rapport compare les résultats financiers réels de la province pour l'exercice 2013-2014 et le plan budgétaire présenté le 2 mai 2013, et en explique les principales variations. Il décrit aussi les tendances pour un certain nombre d'indicateurs financiers au cours des dernières années et présente les résultats obtenus pour les programmes clés. En fournissant ces renseignements, le rapport annuel aide les utilisateurs des états financiers à comprendre l'incidence que la conjoncture économique et d'autres facteurs ont sur les finances du gouvernement pour l'année et au fil du temps. Ces renseignements permettent au gouvernement de respecter son engagement envers la responsabilité et la transparence de l'information financière.

La production des Comptes publics de l'Ontario, qui englobent les trois volumes supplémentaires et le présent rapport annuel, exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'employés de divers ministères et du secteur public de la province. De plus, le Bureau du vérificateur général joue un rôle essentiel en auditant les états financiers de la province et en produisant un rapport à cet égard. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation des Comptes publics 2013-2014 pour leur contribution précieuse et essentielle.

Nous sommes heureux de recevoir des commentaires sur les Comptes publics. Veuillez nous faire part de vos idées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : annualreport@ontario.ca ou, par écrit, au Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, Secrétariat du Conseil du Trésor, deuxième étage, édifice Frost Sud, 7 Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.

Original signé par

Murray Lindo, CPA, CMA
Sous-ministre adjoint et contrôleur provincial
Secrétariat du Conseil du Trésor

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et trois volumes complémentaires.

Rapport annuel

Le rapport annuel comprend la section Étude et analyse des états financiers, qui porte sur les résultats financiers, les indicateurs de la situation financière, les résultats obtenus et d'autres renseignements au sujet de la province. Il contient aussi les états financiers consolidés, qui se composent de plusieurs documents et annexes :

- Le rapport du vérificateur général indique si les états financiers rendent compte avec impartialité des activités du gouvernement conformément aux normes comptables du secteur public au Canada.
- L'état consolidé des résultats indique les revenus du gouvernement par rapport au coût de la prestation des programmes et des services, et du financement de la dette. La différence est l'excédent ou le déficit annuel. Cet état renferme une comparaison entre le plan budgétaire du 2 mai 2013 et les résultats de l'exercice précédent.
- L'état consolidé de la situation financière présente les actifs, financiers et non financiers, de la province en regard de ses obligations. La dette nette de la province correspond à ses obligations totales moins ses actifs financiers. Le déficit accumulé de la province correspond à sa dette nette moins la valeur de ses actifs non financiers.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette rend compte de l'incidence du financement du déficit annuel et des investissements dans les immobilisations. De plus, cet état rend compte de l'évolution de la juste valeur des investissements faits aux termes de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) pour l'exercice.
- L'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé illustre l'incidence du déficit annuel, ainsi que les gains et pertes non réalisés en raison de changements quant à la juste valeur des investissements faits aux termes de l'ONFA.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fait état des sources de trésorerie et de l'utilisation qui en est faite pendant la période visée. Les sources de trésorerie englobent les revenus fiscaux et autres, les augmentations de la dette et les diminutions des investissements financiers, alors que l'utilisation de trésorerie englobe les charges de fonctionnement, les investissements dans l'infrastructure et d'autres actifs. Cet état indique les incidences de toutes ces activités sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la province pendant l'année.
- Les notes complémentaires et les annexes donnent des précisions supplémentaires sur les postes des différents états et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les notes comprennent en outre un résumé des principales conventions comptables qui servent à la préparation des états financiers de la province, ainsi que tout changement devant être apporté prochainement aux normes comptables.

Volumes complémentaires

Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères, établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comparent les crédits votés par l'Assemblée législative aux charges réelles. Ils englobent les montants votés pour financer certains organismes provinciaux, dont les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. Les résultats de tous les organismes provinciaux qui font partie du périmètre comptable du gouvernement sont consolidés avec ceux de la province pour produire les états financiers consolidés, en suivant la méthodologie décrite à la note 1 afférente aux états.

Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers.

Le volume 3 contient le détail des paiements faits par les ministères.

ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Les états financiers consolidés ainsi que l'étude et l'analyse des états financiers sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément aux mesures législatives et selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA.

Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et l'analyse des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les actifs sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.

Les états financiers consolidés ont été audités par le vérificateur général de l'Ontario et son rapport se trouve à la page 39 du présent document.

Original signé par

Original signé par

Original signé par

Kevin French
Sous-ministre
Ministère des Finances

Greg Orencsak
Sous-ministre et secrétaire du
Conseil du Trésor et du
Conseil de gestion du
gouvernement

Murray Lindo, CPA, CMA
Sous-ministre adjoint
et contrôleur provincial
Secrétariat du Conseil du
Trésor

19 août 2014

19 août 2014

19 août 2014

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

APERÇU

Comparaison des résultats réels de 2013-2014 avec le plan budgétaire de 2013 Tableau 1
(en milliards de dollars)

	Budget 2013	Chiffres réels 2013-2014	Variation
Revenus	116,8	115,9	(0,9)
Charges			
Programmes	117,0	115,8	(1,2)
Intérêt sur la dette	10,6	10,6	(0,0)
Total des charges	127,6	126,4	(1,2)
Réserve	1,0	–	(1,0)
Déficit annuel	(11,7)	(10,5)	(1,3)

Nota : Les chiffres du budget et les variations connexes ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Pour 2013-2014, le déficit s'est établi à 10,5 milliards de dollars, ce qui constitue une amélioration de 1,3 milliard de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2013. Les revenus ont été inférieurs de 0,9 milliard de dollars aux chiffres du plan, mais grâce à une gestion rigoureuse des charges et au recours à la réserve prévue dans le budget de 2013 pour protéger les perspectives financières des variations défavorables, ce manque à gagner a été plus que compensé. Les dépenses ont été de 1,2 milliard de dollars moins élevées que ce qui était prévu dans le plan. Les dépenses de programmes ont été inférieures aux prévisions chaque exercice depuis la publication du document d'automne *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2009*.

La production de l'Ontario a augmenté au même rythme modéré en 2013 qu'au cours de l'année précédente, le produit intérieur brut (PIB) ayant affiché une hausse de 1,3 % en termes réels. Ce pourcentage, légèrement inférieur au taux de croissance de 1,5 % prévu dans le budget de 2013, a contribué à la croissance plus lente que prévu des revenus.

Étant donné que l'activité économique continue son expansion modeste, la province continue de gérer l'augmentation des dépenses tout en faisant des investissements ciblés pour stimuler la croissance économique en vue d'éliminer le déficit d'ici 2017-2018. Les dépenses de programmes ont augmenté en moyenne de 1,2 % par année entre 2010-2011 et 2013-2014.

Pour faire face aux défis qui persistent au sein de l'économie mondiale, le budget de 2014 décrivait un nouveau plan économique sur 10 ans visant à continuer de stimuler l'économie de la province, de créer des emplois, d'accroître la prospérité et de favoriser l'équité pour toute la population. Ce plan met l'accent sur des investissements stratégiques qui misent sur les avantages concurrentiels des gens et des entreprises de l'Ontario. Il s'agit notamment de fonds considérables pour les transports, dont les transports en commun, les soins de santé et l'éducation.

L'Ontario s'appuie sur les progrès déjà réalisés notamment dans les domaines suivants :

- L'Ontario entreprend un important projet de réorganisation du système de soins de santé pour qu'il soit plus efficace et davantage axé sur le patient, et il continue d'être un chef de file au Canada pour la réduction des temps d'attente pour cinq services clés, comme l'a déclaré l'Alliance sur les temps d'attente nationale.
- Le système d'éducation financé par les deniers publics de l'Ontario est considéré comme l'un des meilleurs au monde. Les élèves de la province obtiennent constamment des résultats supérieurs à la moyenne nationale en mathématiques, en lecture et en sciences, et se classent parmi les meilleurs au monde lors d'évaluations telles que celles du Programme international pour le suivi des acquis des élèves.
- Les investissements dans l'infrastructure de près de 100 milliards de dollars depuis 2003 mettant l'accent sur les soins de santé, l'éducation et les transports ont fait de l'Ontario une province plus sûre, plus compétitive et plus productive tout en soutenant en moyenne 100 000 emplois dans la construction et des industries connexes.

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2013-2014

Comparaison des résultats réels de 2013-2014 avec le plan budgétaire¹ Tableau 2
(en milliards de dollars)

	Budget 2013 ²	Chiffres réels 2013-2014	Variation
Revenus			
Imposition	82,0	80,0	(2,0)
Gouvernement du Canada	22,5	22,3	(0,2)
Revenus tirés des entreprises publiques	4,5	5,3	0,9
Autres revenus non fiscaux	7,9	8,3	0,4
Total des revenus	116,8	115,9	(0,9)
Charges			
Secteur de la santé	48,9	48,9	0,1
Secteur de l'éducation ³	24,2	23,6	(0,6)
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	7,7	7,6	(0,2)
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	14,3	14,1	(0,3)
Secteur de la justice	4,1	4,2	0,1
Autres programmes	17,8	17,4	(0,3)
Total des charges de programmes	117,0	115,8	(1,2)
Intérêt sur la dette	10,6	10,6	(0,0)
Total des charges	127,6	126,4	(1,2)
Réserve	1,0	–	(1,0)
Déficit annuel	(11,7)	(10,5)	(1,3)

Nota :

¹ Les chiffres du budget et les variations connexes ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

² Les chiffres du budget de 2013 ont été redressés pour tenir compte de la restructuration qui s'est produite au cours de l'exercice.

³ Les charges au titre du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont comptabilisées sous « Autres programmes ». Dans les états financiers consolidés, ce poste de charges figure sous le ministère de l'Éducation. L'Annexe 3 des états financiers renferme plus de détails.

Revenus

Le total des revenus en 2013-2014 a été de 0,9 milliard de dollars inférieur aux prévisions du budget de 2013. Ce manque à gagner a découlé des estimations inférieures des revenus fiscaux d'années antérieures, de la croissance économique plus lente que prévu et de la diminution des paiements de transfert fédéraux en 2013-2014. Les revenus tirés des entreprises publiques et les autres revenus non fiscaux plus élevés que prévu, découlant notamment de la vente d'actions de la société General Motors, ont partiellement compensé le manque à gagner.

Les revenus générés par la taxe de vente ont été de 1 375 millions de dollars inférieurs aux prévisions. La variation découle en grande partie d'une révision à la baisse de 1,1 milliard de dollars de l'estimation des crédits auxquels l'Ontario a droit en vertu de la taxe de vente harmonisée (TVH) pour 2012. La révision, qui a été fournie par le gouvernement fédéral en décembre 2013, a des répercussions ponctuelles parce qu'elle porte sur une année précédente

qui est terminée. Le reste de la variation est en grande partie attribuable à la croissance économique plus lente que prévu, qui a eu pour effet de réduire les estimations de crédits auxquels l'Ontario a droit en vertu de la TVH pour 2013 et 2014.

Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 2013 étaient de 649 millions de dollars inférieurs aux prévisions du budget de 2013. On estime que 300 millions de dollars de ce montant résultent d'un redressement ponctuel des chiffres d'exercices antérieurs. Le reste de la variation est attribuable à la hausse moins importante que prévu de la rémunération du travail en 2013 et des revenus fiscaux inférieurs en découlant.

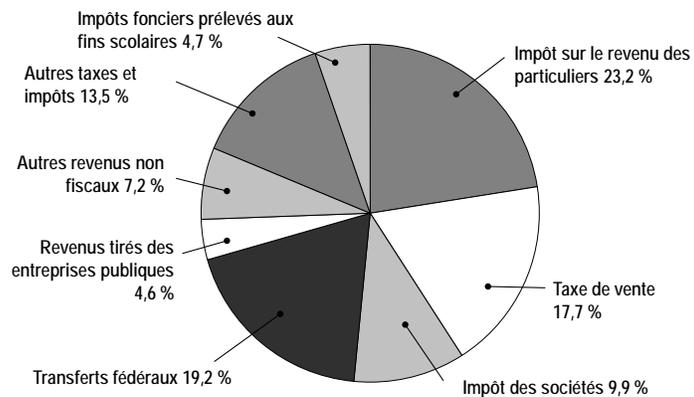
Les revenus provenant de l'impôt des sociétés ont été de 154 millions de dollars supérieurs aux prévisions. Cela est attribuable au fait que les dernières estimations fédérales des crédits auxquels l'Ontario a droit pour 2013 et 2014, qui servent à préparer l'information financière de la province, ont été supérieures aux projections du budget de 2013. Ce gain a été partiellement contrebalancé par les redressements à la baisse des revenus d'exercices précédents.

Les revenus tirés des droits de cession immobilière ont dépassé de 232 millions de dollars les prévisions, en raison de la vigueur du marché ontarien du logement qui persiste. Les paiements tenant lieu d'impôts effectués par les entités du secteur de l'électricité ont été de 177 millions de dollars supérieurs aux prévisions, en raison des revenus plus élevés que prévu d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) et de Hydro One Inc.

Les impôts fonciers prélevés aux fins scolaires ont été de 237 millions de dollars moins élevés que prévu pour un certain nombre de raisons, dont des appels de l'évaluation foncière, des réductions pour bâtiments commerciaux inoccupés et un redressement lié à des subventions pour l'impôt foncier d'exercices précédents. Les revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario pour 2014 ont été de 98 millions de dollars inférieurs aux projections. Environ 20 millions de dollars sont attribuables à l'assiette des revenus fiscaux moins importante de 2013, et le reste découle d'un redressement ponctuel pour les exercices antérieurs.

Sources de revenus, 2013-2014

Graphique 1



Nota : Le total des revenus était de 115,9 milliards de dollars.

Tous les autres revenus fiscaux combinés ont été de 213 millions de dollars inférieurs aux prévisions, en grande partie à cause de la croissance économique plus lente que prévu.

Les revenus fiscaux provinciaux sont étroitement liés au rendement économique de l'Ontario. La reprise économique se poursuit, mais à un rythme modéré, à la suite de la grave récession mondiale amorcée en 2008. En 2013, le PIB réel de la province a augmenté de 1,3 %. Ce

pourcentage équivaut au gain enregistré en 2012, mais est légèrement inférieur aux prévisions de 1,5 % du budget de 2013.

Les dépenses de consommation réelles ont augmenté de 1,8 %, par rapport au taux de 1,4 % enregistré en 2012. L'amélioration de la conjoncture aux États-Unis, le plus important partenaire commercial de l'Ontario, conjuguée à la dépréciation du dollar canadien, a contribué à la hausse de 0,9 % des exportations réelles. Parallèlement, les importations réelles ont diminué de 0,7 %. Ainsi, les échanges commerciaux nets ont contribué considérablement à la croissance globale en 2013.

Le PIB réel a augmenté de 0,1 % au premier trimestre de 2014, par rapport au gain de 0,5 % enregistré au quatrième trimestre de 2013, l'hiver inhabituellement rigoureux ralentissant l'activité économique en Ontario et dans presque toute l'Amérique du Nord.

À la fin du premier trimestre de 2014, le PIB réel de l'Ontario avait augmenté de 10,4 % par rapport au creux de la récession et était supérieur de 5,2 % au taux record enregistré avant la récession. Les dépenses des ménages et la construction résidentielle, ainsi que les investissements publics dans l'infrastructure et ceux des entreprises dans les immobilisations de production, ont favorisé la reprise.

Même si elle est modérée, la croissance soutenue de l'économie de la province a contribué aux gains réalisés au chapitre de l'emploi. En 2013, il s'est créé 95 700 emplois en Ontario, par rapport à 52 400 emplois en 2012. L'année dernière, 64,7 % des gains réalisés dans le secteur de l'emploi étaient des postes à temps plein et 68,2 % provenaient du secteur privé. Depuis la récession, l'Ontario crée des emplois à un rythme supérieur à celui de la plupart des économies développées, y compris les États-Unis, et à la moyenne enregistrée dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Malgré ces résultats positifs, l'Ontario n'est pas à l'abri de la situation économique mondiale. À l'échelle internationale, la croissance économique fait toujours face à des risques, dont la vulnérabilité des marchés des capitaux. La province continue de prendre des mesures pour bâtir une économie concurrentielle, résiliente et diversifiée. Ces mesures visent notamment à fournir du soutien aux entrepreneurs, à établir une main-d'oeuvre qualifiée et souple, et à investir dans des secteurs stratégiques clés.

Les transferts du gouvernement du Canada au titre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux ont été inférieurs de 165 millions de dollars aux prévisions, en raison surtout des révisions à la baisse par Statistique Canada des estimations historiques de la population, qui ont réduit la part de la population canadienne que représente l'Ontario. La modification de 2013-2014 comprend aussi des redressements ponctuels pour les exercices précédents.

Tous les autres transferts du gouvernement du Canada ont été inférieurs de 33 millions de dollars aux prévisions du budget de 2013, ce qui est essentiellement attribuable aux transferts moins élevés à des organismes gouvernementaux consolidés et à la révision des échéanciers de projets d'immobilisations. Ces diminutions sont compensées en grande partie par des dépenses plus faibles dans les secteurs correspondants.

Dans l'ensemble, les revenus tirés des entreprises publiques ont été de 858 millions de dollars supérieurs aux chiffres du plan grâce aux revenus plus élevés d'OPG et de Hydro One Inc., dont des gains réalisés sur les investissements qu'OPG conserve aux termes de l'Ontario Nuclear Funds Agreement et des coûts de fonctionnement d'OPG inférieurs à ce qu'on prévoyait. Les revenus nets de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et ceux de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) ont été conformes aux prévisions.

Les autres revenus non fiscaux ont été de 415 millions de dollars supérieurs aux prévisions, ce qui est attribuable en grande partie aux facteurs suivants : gain de 249 millions de dollars réalisé lors de la vente des 10 millions d'actions que la province possédait dans la société General Motors, qui a été annoncée le 10 septembre 2013; recouvrements plus élevés au titre des contrats d'approvisionnement en électricité, qui sont entièrement contrebalancés par les coûts de ces contrats; revenus supérieurs générés par les ventes et locations tirés d'organismes gouvernementaux consolidés.

Investissements dans les services, les programmes et l'infrastructure

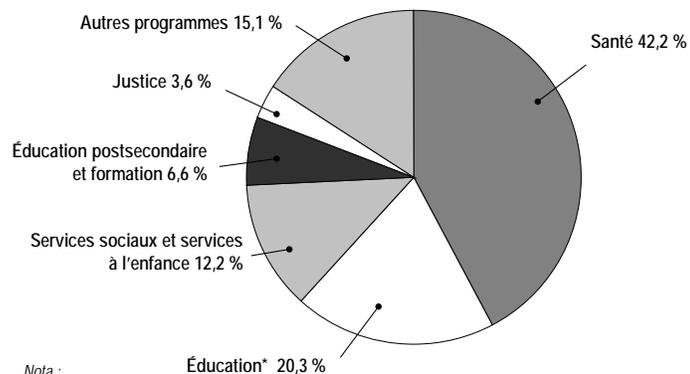
Le total des charges, qui s'est chiffré à 126,4 milliards de dollars en 2013-2014, a été de 1,2 milliard de dollars inférieur aux prévisions du budget de 2013, en grande partie grâce à l'accent que le gouvernement continue de mettre sur la gestion des charges. Les mesures prises englobent le gel de toutes les dépenses non essentielles pour le dernier trimestre de l'exercice, qui a été recommandé dans le cadre d'un examen des dépenses en cours d'exercice. Les économies quant au total des charges ont été réalisées surtout au chapitre des programmes, les charges réelles liées à l'intérêt sur la dette de 10,6 milliards de dollars étant essentiellement les mêmes que les chiffres du budget.

Les dépenses de programmes se sont chiffrées à 115,8 milliards de dollars, soit une hausse de 3,2 % par rapport à l'exercice précédent, en raison notamment des investissements qui ont débuté avec le budget de 2013, et qui englobaient le financement de la Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes et de la transformation de l'aide sociale. La hausse d'une année sur l'autre tient aussi compte des économies ponctuelles de 1,3 milliard de dollars réalisées en 2012-2013 dans le secteur de l'éducation, attribuables à la réduction du passif des conseils scolaires relatif aux congés de maladie accumulés et aux gratifications de retraite. Sans ces économies ponctuelles, la croissance des dépenses entre 2012-2013 et 2013-2014 aurait été de 2,0 %.

Environ les deux tiers des ministères ont dépensé moins que le montant total de leur enveloppe budgétaire, ce qui a permis de dépasser la cible d'économies de 1,0 milliard de dollars en fin d'exercice indiquée dans le budget de 2013.

- Les dépenses du secteur de la santé ont été très près des montants indiqués dans le budget, les chiffres définitifs étant de 71 milliards de dollars, soit 0,1 %, supérieurs aux 48,9 milliards de dollars prévus. Cette légère augmentation est attribuable en partie à l'excédent moins élevé que prévu du secteur des hôpitaux résultant du transfert par la Hamilton Health Sciences Corporation de montants affectés à l'interne fournis par des tiers au Hamilton Health Sciences Research Institute, ainsi qu'à des hausses au titre de l'Assurance-santé de l'Ontario. Ces augmentations ont été en partie neutralisées par des économies dans le cadre de divers programmes d'éducation clinique et du programme du crédit d'impôt pour l'aménagement du logement axé sur le bien-être, les prix plus bas négociés par le gouvernement pour les médicaments génériques et les efficacités quant au fonctionnement de la Société canadienne du sang.

Charges de programmes par secteur, 2013-2014 Graphique 2



Nota :

Le total des dépenses de programmes s'est chiffré à 115,8 milliards de dollars.

* Les charges au titre du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont comptabilisées sous « Autres programmes ».

- Les charges du secteur de l'éducation ont été inférieures de 603 millions de dollars à ce qui était prévu, principalement en raison des charges des conseils scolaires qui ont été inférieures aux prévisions et des économies réalisées au niveau de l'administration ministérielle. Les charges des conseils scolaires ont été inférieures à ce qui avait été prévu grâce surtout à la croissance moins élevée des effectifs scolaires, des mesures prises par les conseils scolaires en vue d'équilibrer les budgets, et des coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux moins élevés que prévu. Les gains d'efficacité du ministère ont été réalisés grâce à la diminution des coûts de la technologie de l'information et à une meilleure gestion des postes vacants.
- Dans le secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation, les charges ont été de 157 millions de dollars inférieures au plan, en raison surtout de la demande moins importante que prévu à l'égard des programmes d'emploi et de formation vu l'amélioration des perspectives d'emploi, et à l'égard de l'aide financière aux étudiants.
- L'amélioration des perspectives d'emploi a aussi permis de réaliser des économies de 252 millions de dollars dans le secteur des services à l'enfance et des services sociaux, la demande à l'égard du programme Ontario au travail et des prestations destinées aux personnes à faible revenu, comme la Prestation ontarienne pour enfants, ayant été inférieure aux prévisions. En outre, les prix inférieurs négociés par le gouvernement pour plusieurs médicaments génériques ont eu pour effet de réduire les dépenses du Programme de médicaments de l'Ontario, qui rembourse le coût des médicaments sur ordonnance aux bénéficiaires de l'aide sociale.
- Les charges du secteur de la justice ont été supérieures de quelque 88 millions de dollars aux prévisions, en raison surtout des ententes visant le versement d'indemnités aux anciens résidents des Centres régionaux Rideau, de la Huronie et du Sud-Ouest, du financement des indemnités pour les victimes d'une affaire de fraude financière internationale – qui est entièrement compensé par les revenus recouvrés au titre de la loi ontarienne sur la confiscation des biens au civil–, et de la décision de garder ouverte la prison de Sarnia à la suite d'une évaluation des exigences opérationnelles.

Pour tous les autres programmes, les dépenses ont été de 338 millions de dollars inférieures au plan. Des économies ont été réalisées quant à la rémunération grâce à des mesures visant à mieux aligner les prestations de retraite dans la fonction publique sur celles du secteur privé et d'autres territoires. Les charges de retraite ont aussi été moins élevées que prévu grâce à la gestion des coûts de rémunération dans le cadre de la dernière ronde de négociation de conventions collectives, à une augmentation inférieure aux prévisions de participants actifs, à l'amélioration soutenue du rendement des placements et à la performance des marchés depuis 2010.

Les dépenses moins élevées sont aussi attribuables à un certain nombre de mesures de compression et d'initiatives visant à réaliser des économies appliquées à l'échelle des ministères, ainsi qu'à une demande moins importante que prévu à l'égard de certains programmes. Par exemple, les dépenses du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont été inférieures de 157 millions de dollars à ce qui était prévu, en raison du moins grand nombre de demandes présentées en vertu des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et des coûts de projets d'infrastructure municipale moins élevés que prévu.

Par contre, les charges du ministère des Affaires municipales et du Logement ont été de 257 millions de dollars supérieures aux prévisions, en raison surtout d'une aide financière de 190 millions de dollars que le gouvernement s'est engagé à accorder aux municipalités et aux offices de protection de la nature touchés par la tempête de verglas de décembre 2013. En outre, les dépenses du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport ont été de 188 millions de dollars supérieures aux chiffres du plan en raison principalement d'une estimation mise à jour des charges liées aux crédits d'impôt pour les médias.

La réduction de 33 millions de dollars des charges liées à l'intérêt sur la dette par rapport au plan s'explique surtout par le fait que le coût des emprunts de l'Ontario par rapport à celui du Canada a été inférieur aux prévisions et que la gestion de la dette a été efficiente.

Dépenses liées à l'infrastructure en 2013-2014 ¹ (en milliards de dollars)			Tableau 3	
Secteur	Investissements dans les immobilisations ²	Transferts et autres ³	Totaux	
Transport et transports en commun	4,3	0,6	4,9	
Santé	2,8	0,4	3,2	
Éducation, enseignement postsecondaire et formation	2,0	0,2	2,2	
Municipalités et autres	0,8	0,7	1,5	
Totaux	10,0	1,8	11,8	

¹ Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
² Englobant des redressements en fonction de la valeur comptable nette des actifs aliénés pendant l'exercice et des réévaluations.
³ Consistent principalement en transferts pour immobilisations aux municipalités et aux universités, et en dépenses pour la réparation de biens d'immobilisations. Les transferts pour les immobilisations et les autres dépenses liées à l'infrastructure sont passés en charges dans l'état consolidé des résultats de la province.

Les dépenses consacrées à l'infrastructure, y compris le financement de tierces parties, se sont chiffrées à 11,8 milliards de dollars, soit moins que les 14,5 milliards de dollars prévus dans le budget de 2013. Cette variation s'explique surtout par l'activité plus faible que prévu dans le secteur de la construction.

Depuis 2003, l'Ontario a investi près de 100 milliards de dollars dans l'infrastructure, en mettant l'accent sur les hôpitaux, les écoles et le transport, faisant de l'Ontario une province plus sûre, plus compétitive et plus productive. Ces investissements ont aussi appuyé chaque année 100 000 emplois en moyenne dans le secteur de la construction et des industries connexes.

Voici des exemples de projets récents et courants touchant l'infrastructure :

- Amélioration de la circulation des biens et des personnes sur les routes et autoroutes de l'Ontario en ajoutant des voies à la route 7 dans la région de Durham, en réparant 12 ponts sur l'autoroute 401 à Toronto et en entreprenant la construction d'un pont à quatre voies sur la route 11-17 à l'est de Nipigon.
- Construction de l'infrastructure des transports en commun, telle que les projets Eglinton Crosstown et de train léger sur rail à Ottawa.
- Investissement dans une infrastructure de la santé moderne, telle que la construction du campus West 5th du Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton, qui vient d'être terminée, et 11 grands projets hospitaliers en cours de réalisation dans la province, dont le nouvel hôpital Providence Care Centre à Kingston.
- Établissement de milieux plus propices à l'apprentissage grâce à l'octroi de 1,47 milliard de dollars pour le financement d'immobilisations depuis 2010 pour permettre la mise en place de près de 3 500 nouvelles classes de maternelle et de jardin d'enfants en vue d'appuyer la mise en oeuvre progressive du programme de maternelle et de jardin d'enfants à plein temps dans toute la province.
- Formation d'une main-d'oeuvre qualifiée et innovatrice en finançant des projets à des établissements collégiaux et universitaires, tels que la bibliothèque MacOdrum de l'Université Carleton, qui a été agrandie et rénovée récemment.

- Aide fournie aux municipalités pour l'élaboration de plans de gestion des biens et la réalisation des projets cruciaux touchant la construction d'infrastructures essentielles dans le cadre de la Stratégie pour l'infrastructure municipale.

Emprunts et situation financière

La dette totale de l'Ontario a augmenté de 14,7 milliards de dollars en 2013-2014, déduction faite du refinancement, étant passée de 281,1 milliards à 295,8 milliards de dollars. Les fonds supplémentaires ont servi principalement à financer le déficit et à investir dans l'infrastructure. La province a réussi à exécuter son programme d'emprunt annuel en 2013-2014, malgré les défis auxquels les marchés des capitaux font toujours face à l'échelle internationale.

La province a emprunté au total 36,0 milliards de dollars, tant sous forme de nouvelles émissions que de refinancement de la dette existante. La dette totale au 31 mars 2014 était de 4,9 milliards de dollars supérieure aux 290,9 milliards de dollars prévus dans le budget de l'Ontario de 2013 en raison du préfinancement de la province pour répondre à certains de ses besoins d'emprunt pour 2014-2015, ainsi que de la dette émise à escompte et de réévaluations de la dette contractée en devises.

La province a comblé 82 % de ses besoins d'emprunt sur le marché du dollar canadien en 2013-2014, grâce à une forte demande intérieure. Ce pourcentage est nettement supérieur au taux de 72 % affiché en 2012-2013 et à la cible d'au moins 70 % établie dans le budget de 2013. Le reste des emprunts, soit 18 %, a été effectué à l'aide d'obligations planétaires en dollars américains. En émettant des titres à un éventail d'acheteurs, la province peut emprunter de manière efficiente et avoir accès aux marchés même lorsque les conditions sont difficiles.

Le tableau suivant résume la façon dont la province a utilisé ses nouveaux fonds nets en 2013-2014 :

Affectation des nouveaux fonds de la province, 2013-2014 (en milliards de dollars)	Tableau 4
Déficit de fonctionnement et autres opérations ¹ :	9,9
Espèces investies dans les immobilisations appartenant à la province et à ses organismes dont les résultats sont consolidés, y compris les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges ² :	9,9
Diminution de la trésorerie et des placements de la province :	(4,5)
	15,3
Moins : Augmentation d'autre financement à long terme ³ :	(0,6)
Nouveau financement net	14,7

¹ Déficit de fonctionnement de la province de 10,5 milliards de dollars compensé par des variations nettes de 1,0 milliard de dollars des actifs et des passifs qui ont procuré de la trésorerie à des fins de fonctionnement. Voir l'état consolidé des flux de trésorerie.

² Nouveaux investissements de 10,3 milliards de dollars moins les produits de 0,4 milliard de dollars provenant de la vente d'immobilisations corporelles.

³ Incluant l'augmentation nette du financement de projets d'immobilisations dans le cadre d'ententes de diversification des modes de financement et de l'approvisionnement qui découlent d'une revendication à l'égard de futures ressources du gouvernement. Voir la note 5 des états financiers consolidés.

La dette nette de la province, qui correspond à ses obligations moins ses actifs financiers, se chiffrait à 267,2 milliards de dollars au 31 mars 2014, ce qui est supérieur aux 252,1 milliards de dollars enregistrés un an plus tôt, mais inférieur aux 272,8 milliards de dollars prévus dans le budget de 2013. Les actifs financiers, y compris la trésorerie, les placements à court terme et les autres investissements, ainsi que les débiteurs et les prêts en cours, s'élevaient à 77,6 milliards de dollars à la fin de l'exercice.

Le rapport dette nette-PIB de la province était de 38,6 % à la fin de l'exercice 2013-2014, comparativement au pourcentage de 39,3 % prévu dans le budget de 2013 et au 40,8 % prévu dans la mise à jour du 25 avril 2012 du budget de 2012.

Ce rapport devrait atteindre un sommet de 40,5 % en 2015-2016, ce qui est légèrement supérieur au 40,4 % prévu dans le budget de 2013, mais inférieur aux prévisions de 40,8 % du budget de 2014. Le

gouvernement a toujours comme objectif de réduire le rapport dette nette-PIB de l'Ontario pour le ramener au niveau de 27 % enregistré avant la récession.

Les fonds nécessaires pour financer les projets d'infrastructure, dont les transports en commun, les routes, les hôpitaux et les écoles, proviennent également du programme d'emprunt de l'Ontario. Ces investissements dans l'infrastructure augmentent graduellement les stocks d'immobilisations qui servent à la prestation de services publics. La valeur comptable nette de ces immobilisations corporelles totalisait 90,6 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2013-2014, comparativement à 85,0 milliards de dollars un an auparavant.

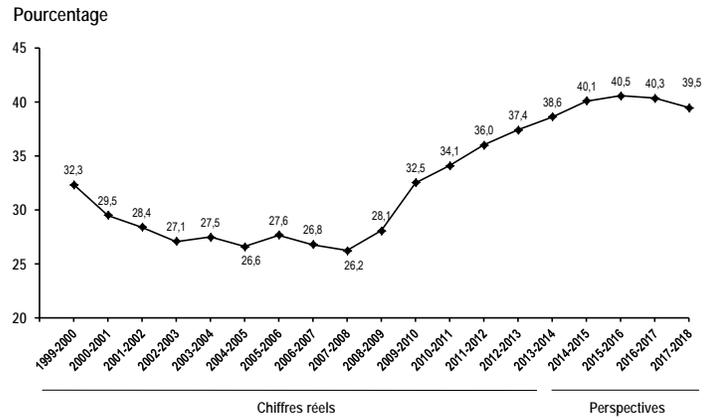
Même si les frais d'intérêt ont été inférieurs de 33 millions de dollars à ce qui avait été prévu dans le budget de 2013, ils ont totalisé 10,6 milliards de dollars en 2013-2014, soit 231 millions de dollars de plus qu'un an auparavant. L'élimination du déficit est cruciale pour limiter l'augmentation des frais d'intérêt.

Indicateurs de la situation financière

On se sert d'indicateurs financiers pour aider les membres du public et toutes les personnes qui lisent le rapport annuel à évaluer la santé financière de la province. Les niveaux et les tendances des indicateurs illustrent l'incidence, sur les finances de la province, de la conjoncture économique et de divers événements, ainsi que la manière dont le gouvernement réagit à ces événements.

Dettes nettes par rapport au PIB

Graphique 3



Nota : La dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges communautaires a été consolidée à partir de 2005-2006.

En vue d'améliorer la transparence et la responsabilité, la province augmente le nombre d'indicateurs du rapport. En outre, les données historiques de deux années supplémentaires sont fournies pour faciliter la compréhension et l'évaluation des tendances sur une plus longue période.

Ces améliorations s'inscrivent dans le cadre de l'engagement pris par la province de faire en sorte que ses états financiers soient lisibles et utiles, et qu'ils favorisent la responsabilité. Les indicateurs fournis correspondent en grande partie aux suggestions du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), qui recommande des normes de comptabilité et de présentation de l'information pour les entités du secteur public au Canada, dont les gouvernements. En plus de réaliser ses propres analyses, la province suit l'orientation du CCSP dans ce domaine.

Le CCSP suggère que les gouvernements fournissent des indicateurs qui illustrent la viabilité, la marge de manoeuvre et la vulnérabilité :

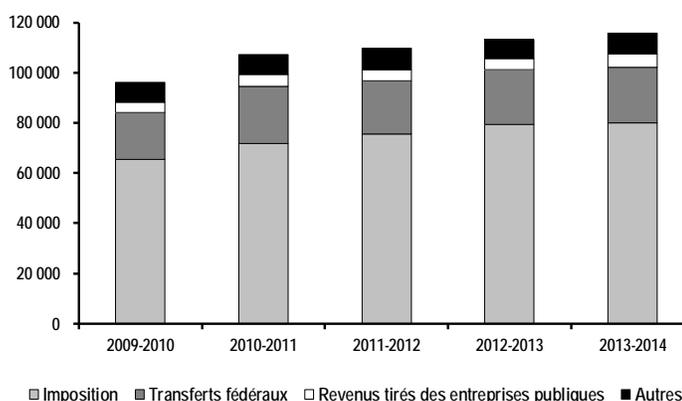
- L'approche adoptée par un gouvernement sur le plan financier est viable si, avec le temps, elle n'entraîne pas de niveaux trop élevés d'imposition ou de dette, ou les deux. Par exemple, le niveau et la tendance du rapport entre la dette nette et le PIB, qui illustrent les demandes à l'endroit de l'économie découlant de décisions financières, peuvent aider à comprendre la viabilité à long terme.
- La marge de manoeuvre a trait aux options dont dispose le gouvernement pour exécuter son plan financier. Par exemple, des coûts de service de la dette à la hausse peuvent indiquer, à un certain moment, que le gouvernement a une marge de manoeuvre limitée pour le financement de ses activités en empruntant davantage.
- La vulnérabilité a trait au risque que des décisions et des événements sur lesquels le gouvernement n'a pas de contrôle aient des répercussions financières. Les facteurs influant sur la vulnérabilité englobent une forte dépendance à l'égard des transferts d'un autre ordre de gouvernement et une exposition considérable aux fluctuations des taux de change.

Comme l'illustre le graphique 4, l'Ontario continue de se servir d'une grande proportion des revenus tirés de ses propres sources, dont l'imposition, pour payer les programmes et les services. Les revenus fiscaux ont augmenté au même rythme que la reprise économique. Les transferts fédéraux ont plafonné à 21,5 % de la part du total des revenus en 2010-2011, tenant compte des dépenses de stimulation visant à contrer les effets de la récession. En 2013-2014, les

Composition des revenus, par source

Graphique 4

En millions de dollars

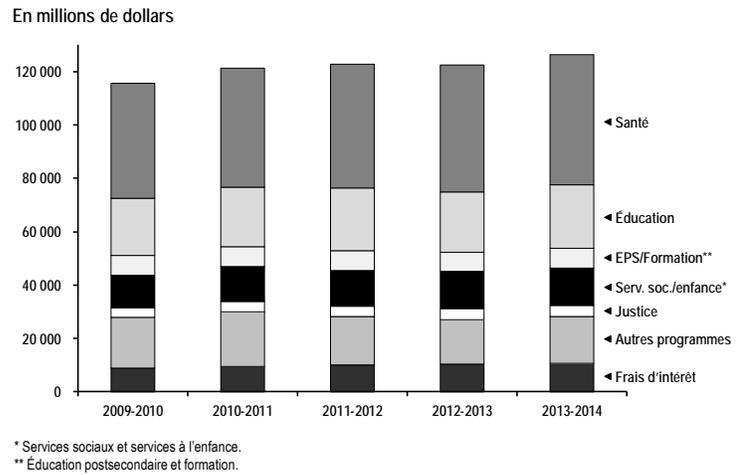


transferts fédéraux ont été inférieurs aux projections, comme cela a été expliqué auparavant dans le rapport. L'Ontario ne dépend pas beaucoup des transferts fédéraux, mais il reste vulnérable aux décisions prises par le gouvernement fédéral qui, dans bien des cas, augmentent la volatilité et l'incertitude quant aux revenus. En tenant compte des transferts fédéraux, l'Ontario a le plus faible revenu par habitant de toute province canadienne.

Le graphique 5 illustre dans quelle mesure l'Ontario a réussi à gérer la croissance des dépenses de programmes et de services. Les soins de santé représentant la plus grande partie des dépenses de programmes du gouvernement, les initiatives de transformation visant à rendre le secteur plus efficient et viable sont un élément essentiel de la gestion de la croissance des dépenses globales. Ces initiatives, qui se poursuivent, ont limité la croissance des dépenses d'une année sur l'autre à 2,8 % en 2013-2014. Cependant, avant le début de la transformation en 2012-2013, le secteur avait affiché un taux de croissance moyen d'environ 6,0 % par année depuis 2003-2004.

Composition des charges, par secteur

Graphique 5



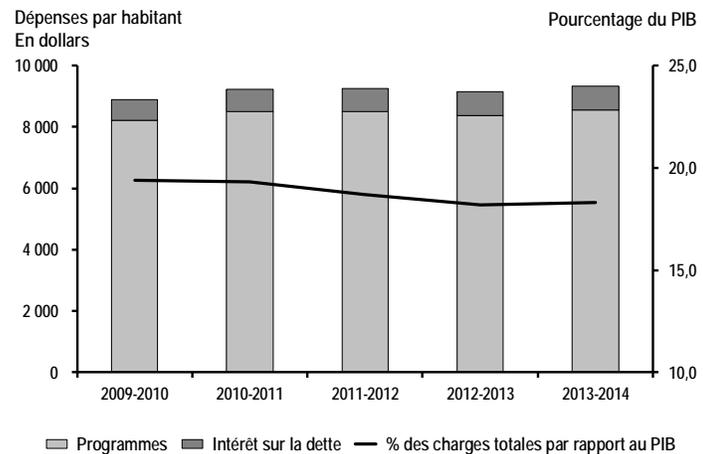
La croissance des revenus ayant été constante, mais modeste, il est crucial de gérer prudemment les dépenses dans tous les secteurs pour réaliser les plans financiers de l'Ontario. Les dépenses de programmes de la province ont été inférieures aux prévisions à chaque exercice depuis la publication du document d'automne *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2009*. La croissance annuelle moyenne a été de 1,2 % entre 2010-2011 et 2013-2014.

Les charges liées à l'intérêt sur la dette ont aussi été constamment inférieures aux prévisions, mais ont tout de même augmenté graduellement pour passer de 7,5 % du total des dépenses en 2009-2010 au niveau actuel de 8,4 %.

Comme l'illustre le graphique 6, les hausses de dépenses de l'Ontario au titre des programmes et de l'intérêt sur la dette par habitant sont restées relativement stables

Dépenses par habitant, en pourcentage du PIB

Graphique 6



depuis 2009-2010, grâce à la capacité du gouvernement à gérer judicieusement les dépenses lorsque les revenus ont diminué puisqu'ils ont recommencé à augmenter à la suite de la récession mondiale de 2008-2009. De toutes les provinces canadiennes, l'Ontario est celle qui a constamment les dépenses de programmes les moins élevées par habitant. Grâce à une gestion responsable des dépenses et à la croissance économique, le total des dépenses a diminué en pourcentage du PIB depuis 2009-2010.

Le déficit accumulé de la province représente essentiellement le total cumulatif des déficits et des excédents qu'elle a affichés au fil du temps. (Les gains/pertes non réalisés sur les investissements d'OPG exigés en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement en représentent aussi une petite partie.) Comme l'illustration 1 le montre, le déficit accumulé de la province plus ses actifs financiers et ses immobilisations corporelles

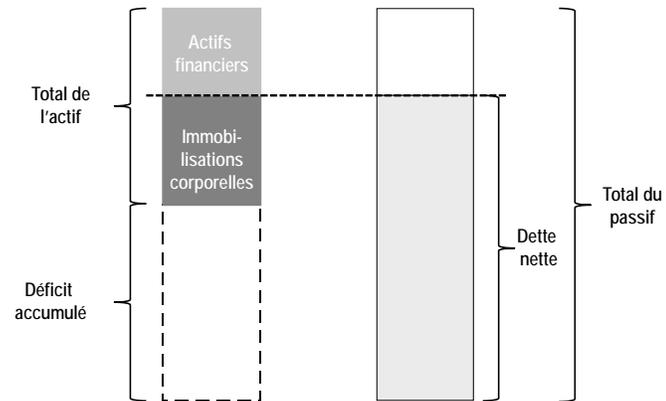
égalent le total de son passif. Sa dette nette égale le total des passifs moins les actifs financiers, ce qui peut aussi être exprimé en tant que dette nette constituée de deux éléments : les immobilisations corporelles et le déficit accumulé.

L'Ontario ayant continué à investir dans les programmes, les services et l'infrastructure sur lesquels comptent les gens et les entreprises, sa dette a augmenté. Le graphique 7 indique la croissance de la dette nette par habitant, ainsi que la croissance de ses deux composantes : les immobilisations corporelles et le déficit accumulé.

La hausse constante de la valeur des immobilisations corporelles, y compris les routes, les réseaux de transport en commun, les ponts, les écoles et les hôpitaux – qui est passée de moins de 5 000 \$ par habitant en 2009-2010 à 6 648 \$ par habitant en 2013-2014 – indique dans quelle mesure la

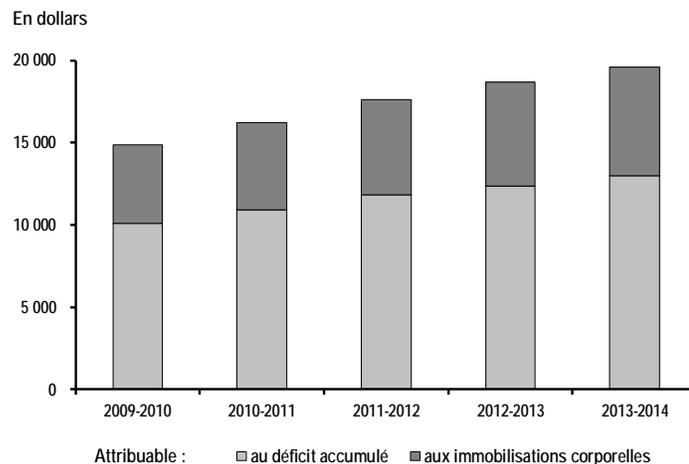
Dette nette, déficit accumulé et immobilisations corporelles

Illustration 1



Composantes de la dette nette par habitant

Graphique 7



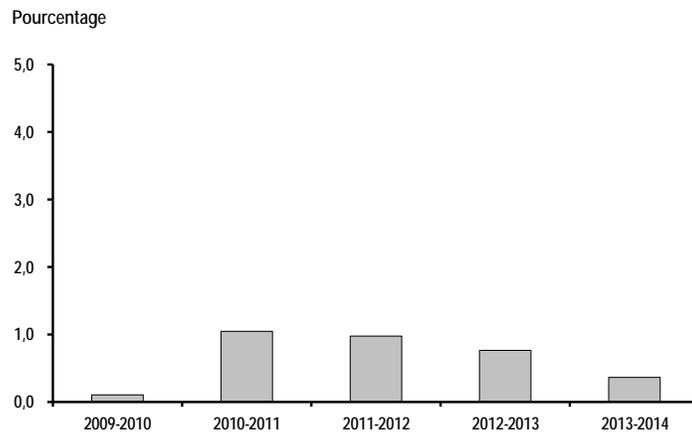
population de l'Ontario profite des investissements dans l'infrastructure. Grâce aux résultats constamment meilleurs que prévu affichés au cours des cinq dernières années, le déficit accumulé de l'Ontario est de 25 milliards de dollars inférieur à ce qu'il aurait été autrement. L'Ontario prévoit limiter la croissance des dépenses en vue de réduire puis d'éliminer le déficit annuel, ce qui aura pour effet de contenir l'augmentation de la dette nette.

Comme cela est indiqué à la page 19 de la section « Emprunts et situation financière », les emprunts effectués pour appuyer l'infrastructure et les services publics cruciaux ont entraîné l'augmentation du rapport entre la dette nette et le PIB. Grâce à la croissance de l'économie qui se poursuit et à la gestion prudente des dépenses, ce rapport devrait plafonner en 2015-2016, comme l'illustre le graphique 3, et commencer à baisser par la suite.

La majorité des emprunts de l'Ontario sont en dollars canadiens, mais une portion de ceux-ci sont dans d'autres devises. L'exposition aux risques de change découlant de ces emprunts rend la province vulnérable aux fluctuations de taux de change, si l'exposition n'est pas couverte. La province limite son exposition en ayant recours à des swaps de devises et à des contrats de change à terme pour réduire les risques liés à l'émission d'obligations dans diverses devises. Son exposition aux risques de change se limite à 5 %, comme l'illustre le graphique 8, et l'exposition ne faisant pas l'objet d'une couverture a été bien inférieure à cette limite au cours des cinq dernières années.

Exposition aux risques de change (limite de 5 %)

Graphique 8



ÉQUILIBRER LE BUDGET

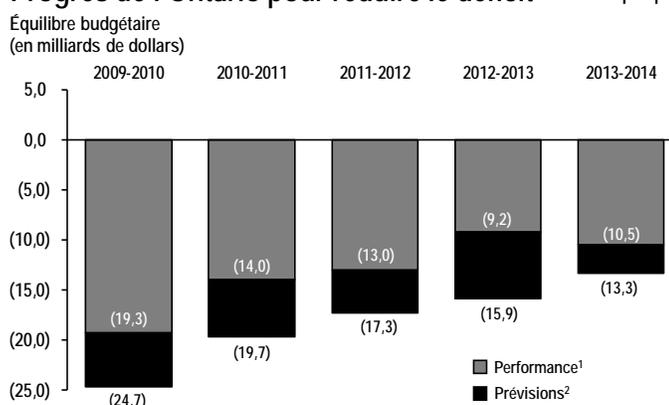
L'Ontario est toujours déterminé à éliminer le déficit d'ici 2017-2018. Grâce à des résultats constamment meilleurs que prévu au cours des cinq dernières années, le déficit accumulé de l'Ontario est de 25 milliards de dollars inférieur à ce qu'il aurait été autrement, comme l'illustre le graphique 9. Une gestion financière judicieuse a permis de maintenir la croissance annuelle des dépenses de programmes à 1,2 %, en moyenne, entre 2010-2011 et 2013-2014. L'Ontario continuera d'investir dans les programmes et les services sur lesquels compte la population, comme la santé, l'éducation et la création d'emplois, mais gèrera la croissance des dépenses en s'assurant que les activités du gouvernement sont menées efficacement.

Le budget de 2014 faisait état d'investissements clés dans les gens, l'édification d'une infrastructure moderne et l'établissement d'un climat d'affaires dynamique et propice à l'innovation, en vue de stimuler la croissance économique et de créer les emplois nécessaires pour aider à éliminer le déficit. Outre ces investissements stratégiques, le gouvernement est également déterminé à prendre les mesures concrètes suivantes pour s'assurer que les programmes et services prioritaires sur lesquels la population compte sont maintenus et améliorés, tout en veillant à ce que le déficit soit éliminé :

- Gérer de façon responsable les dépenses de programme;
- Maintenir l'intégrité des revenus de la province;
- Bonifier les mesures d'équité fiscale pour les particuliers et les entreprises;
- Dégager la valeur des actifs de la province.

En juin 2014, le gouvernement a nommé une nouvelle présidente du Conseil du Trésor qui travaillera avec le ministre des Finances, la première ministre, les membres du Conseil du Trésor et le Conseil des ministres, pour aider l'Ontario à atteindre ses objectifs financiers. Un nouveau ministère, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), a été créé pour aider la présidente à mettre en oeuvre le plan financier. Le SCT remplit plusieurs fonctions clés, notamment la planification des dépenses, la gestion et le contrôle financier, et la surveillance des relations de travail dans les secteurs public et parapublic, en plus d'être responsable de la

Progrès de l'Ontario pour réduire le déficit Graphique 9



¹ Résultats réels pour les exercices 2009-2010 à 2013-2014.

² Les prévisions de 2010-2011 à 2013-2014 sont fondées sur le budget de 2010. La projection pour 2009-2010 est fondée sur le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2009*.

gouvernance et de la surveillance des organismes, de la technologie de l'information et de l'Initiative pour un gouvernement ouvert.

Grâce aux recommandations qui ont découlé d'un examen des dépenses annoncé dans le document d'automne *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2013*, en particulier, le gel des dépenses non essentielles pendant le dernier trimestre de l'exercice, le déficit a été plus bas que prévu en 2013-2014. Compte tenu de ces résultats positifs, l'examen des dépenses se poursuivra, aussi bien pour déterminer quels programmes devraient être bonifiés ou réduits que pour transformer les services afin de les rendre plus efficaces et d'obtenir de meilleurs résultats. En outre, les cibles pour les économies découlant de l'examen des programmes sont établies à 250 millions de dollars pour 2014-2015 et à 500 millions de dollars par exercice pour 2015-2016 et 2016-2017.

Au début de 2012, la Commission de réforme des services publics de l'Ontario a recommandé des moyens de réaliser de plus grandes économies dans le secteur public de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario prend actuellement des mesures à l'égard de plus de 80 % des recommandations de la Commission, comparativement à 60 % il y a un an.

Le secteur de la santé est le secteur auquel le gouvernement de l'Ontario consacre le plus de dépenses, et la province est toujours déterminée à mettre en oeuvre le Plan d'action de l'Ontario en matière de soins de santé, qui dresse les grandes lignes de la transformation des soins de santé pour en arriver à un système plus viable et de meilleure qualité.

En vertu du Plan d'action, l'Ontario veut s'assurer que les patients accèdent en temps voulu aux soins qui leur conviennent le mieux, à l'endroit le plus approprié. Cela signifie, entre autres, fournir des soins de santé mieux intégrés en milieu communautaire si possible, pour que les patients puissent demeurer chez eux, diminuant le stress pour eux et les coûts d'admissions inutiles dans un hôpital ou un foyer de soins de longue durée pour le système.

L'Ontario réalise des gains d'efficacité supplémentaires dans les soins de santé, grâce, par exemple, à des réformes permettant de réaliser des économies d'environ 500 millions de dollars par année dans les coûts des médicaments vendus sur ordonnance, y compris le prix que le gouvernement paie pour les médicaments génériques. Il a également réalisé des économies supplémentaires de 100 millions de dollars par année depuis 2011-2012 grâce à des mesures comme la gestion des coûts des médicaments de marque jusqu'à ce que des médicaments génériques correspondants deviennent disponibles.

Comme plus de la moitié des dépenses du gouvernement est consacrée aux salaires et aux avantages sociaux des employés de la fonction publique et du secteur parapublic de l'Ontario, la gestion des coûts de la rémunération dans le secteur public est un aspect important du plan de la province pour contrôler les dépenses et protéger les services gouvernementaux de première ligne. L'Ontario gère la rémunération des employés et des cadres du secteur public dans les limites du cadre financier existant, de façon que toutes les modestes augmentations de salaire négociées soient absorbées par les enveloppes budgétaires existantes et respectent le plan financier global du gouvernement, grâce à des économies et à des gains de productivité ou d'autres compromis permettant de continuer à offrir les niveaux de services qui répondent aux besoins du public.

Le gouvernement prend des mesures pour moderniser les régimes d'avantages sociaux du secteur public et en gérer les coûts en alignant les prestations de retraite sur les pratiques du secteur privé et d'autres territoires de compétence, ce qui permettra à la province d'économiser plus de 1,4 milliard de dollars d'ici 2017-2018.

Dans tous les secteurs d'activité, y compris le secteur public, les régimes de retraite sont aux prises avec des difficultés de financement découlant de facteurs économiques et démographiques généraux. L'Ontario continue de prendre des mesures pour réduire les charges de retraite et rendre les régimes de retraite du secteur public plus abordables. Les efforts fructueux du gouvernement pour freiner la croissance des salaires dans le secteur public, conjugués à un rendement meilleur que prévu des placements, ont permis de réduire les charges de retraite à moyen terme de 1,1 milliard de dollars depuis le budget de 2013.

Pour protéger l'intégrité des revenus de la province, le gouvernement continue de soutenir un système d'administration de l'impôt équitable et efficient en vertu duquel chacun paie sa juste part des taxes et impôts. Il a notamment mis en oeuvre des initiatives visant à lutter contre l'économie souterraine et l'évitement fiscal des entreprises. Il a aussi pris des mesures fiscales supplémentaires, telles que l'augmentation du taux de la taxe sur les produits du tabac, ce qui devrait générer de nouveaux revenus de plus de 100 millions de dollars par année. Il a de plus haussé l'impôt sur le revenu des particuliers pour les revenus imposables de plus de 150 000 \$, ce qui devrait permettre de générer des revenus de 0,7 milliard de dollars d'ici 2016-2017.

Pour ce qui est de dégager la valeur des biens de la province, le gouvernement a mis sur pied le Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux. Présidé par M. Ed Clark, président du Groupe et chef de la direction sortant du Groupe Banque TD, le Conseil rendra compte à la première ministre des solutions possibles pour dégager la pleine valeur de grandes entreprises publiques complexes, telles que la Régie des alcools de l'Ontario, Hydro One Inc. et Ontario Power Generation.

Responsabilité et transparence à l'égard de la gestion et de l'information financières

L'Ontario continue de saisir les occasions de renforcer davantage la transparence, ainsi que la gestion et la responsabilité financières afin de respecter le plan financier de la province et de fournir les programmes et les services du gouvernement.

L'Institut C.D. Howe, un organisme de recherche indépendant sans but lucratif, a récemment souligné la solide performance de l'Ontario relativement à la comparabilité de la planification financière et de l'information financière présentée, essentielle à la transparence et à la responsabilité :

Nous attribuons des A au gouvernement fédéral et à celui de l'Ontario. Notre lecteur idéal aurait peu de difficulté à trouver des chiffres comparables sur les revenus et les dépenses, conformes aux normes du CCSP, dans les budgets et les comptes publics de ces deux territoires de compétence.

– Credibility on the (Bottom) Line:

The Fiscal Accountability of Canada's Senior Governments, 2013

Passif environnemental

À l'heure actuelle, la province présente son passif financier en fonction de ses obligations environnementales découlant de mesures législatives fédérales. Conformément à une nouvelle norme du CCSP sur la comptabilité concernant les sites contaminés, le gouvernement commencera à tenir compte de sa propre législation lorsqu'il rendra compte de son passif. Les Comptes publics de l'Ontario 2014-2015 seront préparés en fonction de la nouvelle norme. Le gouvernement envisage d'apporter les modifications législatives connexes à l'appui de la nouvelle norme de présentation.

Présentation des revenus dédiés

Une gestion financière responsable exige la présentation de façon transparente par la province de ses engagements financiers. Le budget de 2014 proposait l'utilisation de revenus dédiés pour financer des projets d'infrastructure clés, et en particulier le transport et les transports en commun. En vue d'assurer la reddition de comptes pour l'utilisation des fonds dédiés, le gouvernement envisage d'avoir recours à de nouveaux mécanismes possibles et d'apporter les modifications législatives connexes pour appuyer les crédits nécessaires.

Organismes réglementés

Le gouvernement continue à renforcer sa supervision des organismes réglementés et à réduire les risques dans le secteur des organismes gouvernementaux. Il est bien déterminé à agir de façon que seuls les organismes qui jouent un rôle d'importance dans le tissu social et économique de la province continuent de fonctionner.

En 2010-2011, le gouvernement a réduit le nombre d'organismes réglementés en Ontario, le faisant passer de 259 à 246. Depuis, grâce à ses efforts et à une gestion prudente, il est parvenu à une réduction supplémentaire d'environ 20 %. D'ici mars 2015, le gouvernement est déterminé à réduire le nombre d'organismes réglementés d'environ 30 % par rapport au seuil repère de 2011 (soit 246 organismes). Par exemple, des modifications législatives qui ont été adoptées, mais qui lors de la publication n'étaient pas encore en vigueur, autoriseraient le regroupement de deux organismes d'énergie électrique, l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), en vue de réaliser des gains d'efficacité et de contenir les coûts.

À compter de l'exercice 2014-2015, le gouvernement demandera un examen régulier du mandat de tous les organismes réglementés. En outre, pour accroître la responsabilisation aux échelons supérieurs des organismes réglementés, les présidents des conseils d'administration et les directeurs généraux de tous les organismes seront tenus d'attester chaque année que leur organisme se conforme absolument à toutes les directives gouvernementales. Ces mesures contribueront à faire en sorte que tous les organismes demeurent sur la bonne voie et qu'ils continuent de répondre aux besoins et aux attentes des Ontariennes et des Ontariens, et de leur gouvernement.

PERFORMANCE ET TRANSFORMATION

Santé

Le Plan d'action de l'Ontario en matière de soins de santé, instauré il y a plus de deux ans, oriente la transformation majeure du système provincial de soins de santé. Il a pour but de garder la population de l'Ontario en santé, notamment par des mesures visant à prévenir les maladies, à améliorer l'accès aux soins de santé familiale, et à offrir les bons soins, au bon endroit et au bon moment. Il s'agit de créer un système où un large éventail de fournisseurs de soins travaillent ensemble à fournir des soins de haute qualité, fondés sur des données probantes, qui donnent de meilleurs résultats et contribuent à optimiser les ressources.

À mesure que se poursuit cette transformation, de nouveaux indicateurs de rendement seront utiles pour évaluer les progrès réalisés en vue de passer à un modèle davantage axé sur la communauté et plus centré sur les patients. Les indicateurs actuels, tels que les temps d'attente dans les urgences, continueront d'être utiles pour évaluer les interventions qui répondent aux besoins les plus cruciaux.

De nombreuses réalisations récentes témoignent de l'engagement à transformer le système :

- L'Ontario continue d'élargir le modèle des maillons santé communautaires, qui rassemblent des fournisseurs de services de santé afin de coordonner les soins offerts aux patients ayant de grands besoins, comme les personnes âgées et celles atteintes de multiples troubles complexes. En mars 2014, 54 maillons santé avaient été créés, dont au moins un dans chaque réseau local d'intégration des services de santé (RLISS), et on en prévoit plus de 90 au total. Cette initiative est extrêmement importante, car on estime que les patients ayant les plus grands besoins, soit seulement 5 % de l'ensemble des patients, représentent deux tiers des coûts du système.
- Au printemps de 2014, 25 cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien prodiguaient des soins à plus de 37 000 patients en Ontario, beaucoup d'entre eux n'ayant pas accès à un fournisseur de soins primaires. L'Ontario est la première province canadienne à avoir adopté ce modèle novateur. En outre, les équipes de santé familiale (ESF), dans lesquelles des professionnels de la santé tels que des médecins, des infirmières, des diététistes, des pharmaciens et autres travaillent ensemble, fournissent actuellement des soins à plus de trois millions d'Ontariennes et d'Ontariens, dont plus de 800 000 n'avaient pas accès à un médecin de famille auparavant. Lorsque les patients ont accès aux soins de santé familiale, ils demeurent en meilleure santé, sont aiguillés vers les soins adéquats et risquent moins d'avoir à obtenir des traitements coûteux à l'hôpital.
- Les pharmaciens peuvent désormais offrir plus de services de santé, notamment administrer les vaccins antigrippaux, renouveler et adapter des prescriptions existantes, et prescrire des médicaments pour arrêter de fumer. Les vaccins antigrippaux administrés par les pharmaciens sont souvent plus pratiques et encouragent plus de personnes à se faire vacciner tout en libérant les autres fournisseurs de soins de première ligne qui peuvent ainsi se consacrer à d'autres tâches. À la mi-mars 2014, les pharmaciens avaient administré plus de 765 000 de ces vaccins.

- Deux centres de naissance dirigés par des sages-femmes ont ouvert leurs portes en 2014, à Toronto et à Ottawa, donnant aux femmes le choix d'accoucher dans un milieu sûr et chaleureux, plutôt qu'à l'hôpital. Chaque centre peut offrir des services pour jusqu'à 450 naissances par année. Les centres de naissance dirigés par des sages-femmes représentent une solution de rechange sûre et économique aux accouchements en milieu hospitalier, permettant aux établissements de soins actifs de se concentrer sur les naissances plus risquées.
- Les hôpitaux représentent le plus important poste de dépenses du secteur de la santé. L'Ontario en est à la troisième année d'une grande réforme du mode de financement du secteur de la santé pour passer d'une approche de financement global fondée sur le fournisseur à une approche davantage axée sur le patient et les activités. La portion globale du budget des hôpitaux selon un financement par patient et par activité passe de 46 % en 2012-2013 à 53 % en 2014-2015, l'Ontario accordant 70 % des fonds selon ce modèle. Ce changement encourage les hôpitaux à être plus efficaces tout en maintenant des niveaux de soins élevés.
- À l'automne 2013, plus de séances individuelles de physiothérapie, de cours d'exercice en groupe et de services de prévention des chutes ont été fournis dans les foyers de soins de longue durée et dans les collectivités de l'Ontario. La physiothérapie fait également partie des soins de santé familiale et est notamment offerte dans les équipes de santé familiale, les cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien et les centres de santé communautaire. Ces initiatives sont essentielles pour aider les personnes âgées, en particulier, à rester en santé et à vivre de la façon la plus autonome possible.
- La province investit 6 millions de dollars dans l'élaboration et le développement des initiatives de services paramédicaux communautaires afin d'aider les patients à recevoir les soins dont ils ont besoin tout en réduisant les visites aux urgences et les hospitalisations. Dans le cadre du programme, des ambulanciers paramédicaux rendent visite à des patients, notamment à ceux qui appellent souvent les services des urgences, dans des situations non urgentes, et leur fournissent une gamme de services, s'assurant notamment qu'ils prennent correctement leurs médicaments, les aidant à gérer les maladies chroniques et les dirigeant vers des fournisseurs locaux de services de soutien et de santé. Il y a actuellement 14 programmes de services paramédicaux communautaires en Ontario, et d'autres sont prévus.
- L'Ontario demeure un chef de file au Canada pour ce qui est des temps d'attente relatifs à des services clés référencés à l'échelle nationale, y compris les arthroplasties de la hanche et du genou, la radiothérapie, les chirurgies de la cataracte et les pontages coronariens, recevant une note A ou A+ dans chacune de ces catégories de l'Alliance sur les temps d'attente. L'Alliance donne des renseignements plus détaillés, par province, sur ces interventions et d'autres dans son site Web à www.waittimealliance.ca. L'Ontario donne de l'information sur les temps d'attente à l'échelle de la province relativement à de nombreuses interventions chirurgicales et diagnostiques à <http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/waittimes>.
- Les mêmes pages Web contiennent des renseignements sur les temps d'attente aux urgences par hôpital. L'Ontario s'emploie à réduire les temps d'attente aux services des urgences en faisant fond sur la réussite de son Programme de financement axé sur les

résultats. En 2013-2014, il a investi 93 millions de dollars par l'entremise de ce programme dans 74 des services des urgences les plus achalandés et les plus complexes de l'Ontario.

- Dans la foulée de la transformation des soins de santé, Qualité des services de santé Ontario, un organisme gouvernemental, joue maintenant un plus grand rôle en présentant de l'information sur de nombreux aspects des soins de santé et en recommandant des approches fondées sur des données probantes. Qualité des services de santé Ontario publie différents rapports concernant les foyers de soins de longue durée, les soins à domicile, la sécurité des patients et les soins primaires dans son site Web, à www.hqontario.ca. Il aide à établir les secteurs où des améliorations peuvent être faites en plus de promouvoir l'échange de renseignements et les pratiques exemplaires.

Éducation

Un système d'éducation solide est à la base de collectivités dynamiques et d'une société prospère. Le système d'éducation financé par les deniers publics de l'Ontario est considéré comme l'un des meilleurs au monde.

La mise en oeuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein a été le changement le plus profond qui ait été apporté au système d'éducation de la province en une génération. Parmi les autres investissements majeurs en éducation, on relève de nouveaux programmes pour les élèves du palier secondaire, tels que la Majeure haute spécialisation et les cours à double reconnaissance de crédit. Ces programmes rattachent davantage les compétences à l'éducation afin que les élèves soient mieux préparés à entrer sur le marché du travail lorsqu'ils obtiennent leur diplôme.

L'Ontario a réalisé de grands progrès pour ce qui est du rendement des élèves au cours de la dernière décennie :

- Par rapport à 2003, 150 000 élèves additionnels du palier élémentaire ont atteint ou dépassé la norme provinciale en lecture, en écriture et en mathématiques en 2013. Les élèves de l'Ontario obtiennent constamment des résultats supérieurs à la moyenne nationale en mathématiques, en lecture et en sciences. Les résultats détaillés des tests sont disponibles sur le site Web de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation à : www.eqao.com.
- Les élèves de l'Ontario se classent également parmi les meilleurs au monde pour ce qui est de résultats obtenus dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves. Cela est particulièrement digne de mention puisque les élèves nés à l'extérieur du Canada représentent 26 % des effectifs du système financé par les deniers publics. Les élèves d'anglais langue seconde (ELL) et d'Actualisation linguistique en français (ALF) ont réduit l'écart de rendement avec la population générale de 83 % depuis 2002-2003. L'Ontario est l'un des rares territoires dans le monde où les élèves ont des résultats supérieurs aux normes internationales, quels que soient leurs antécédents socioéconomiques ou leur langue première.
- Le taux de diplomation provincial est passé de 68 % en 2003-2004 à 83 % en 2012-2013, soit une hausse de 15 points de pourcentage.

- En septembre 2014, la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein seront offerts à tous les enfants de quatre et de cinq ans de l'Ontario.

Avec la mise en oeuvre de la nouvelle initiative Atteindre l'excellence, les élèves de l'Ontario acquerront les connaissances et les compétences de plus haut niveau, telles que la pensée critique et la résolution de problèmes, qui les aideront à devenir les innovateurs motivés, les travailleurs qualifiés, les entrepreneurs et les chefs de file de demain.

La capacité de l'Ontario de faire face à la concurrence dépend de plus en plus d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, diversifiée et adaptable. Grâce au financement de l'éducation postsecondaire et de la formation, qui vise à bâtir cet avantage concurrentiel :

- 170 000 étudiants de plus se sont inscrits à un collège ou une université publics de l'Ontario au cours des dix dernières années, une hausse record pour toute décennie dans l'histoire de la province;
- Le nombre d'étudiants de deuxième et troisième cycle dans les universités ontariennes a augmenté de 60 % depuis 2002-2003;
- Parmi les étudiants du palier postsecondaire, 77 % des étudiants universitaires du premier cycle et 65 % des étudiants des collèges obtiennent maintenant leur diplôme, comparativement à 73 % et 57 % respectivement en 2002;
- 93 % des diplômés universitaires de 2011 avaient trouvé un emploi dans les deux ans suivant la fin de leurs études, et 75 % travaillaient dans des emplois liés à leur programme d'études; par ailleurs, 83 % des diplômés des collèges publics de 2012-2013 avaient trouvé un emploi dans les six mois suivant leur diplomation;
- Au total, il y a eu 28 326 nouvelles inscriptions à des programmes de formation d'apprentis en 2013-2014, comparativement à 19 098 dix ans auparavant.

Énergie

Établir une combinaison de sources d'approvisionnement diversifiées, comprenant plus de sources d'énergie renouvelable, et accorder la priorité à la conservation constituent les pierres angulaires du plan de l'Ontario visant à fournir une énergie propre et fiable. En 2013, l'Ontario a actualisé son Plan énergétique à long terme pour continuer de s'appuyer sur ces pierres angulaires tout en réduisant les coûts totaux prévus du système afin de le rendre plus abordable. Le Plan et les autres initiatives énergétiques jouent un rôle crucial pour ce qui est de soutenir les priorités à long terme du gouvernement, à savoir la prospérité économique, la gestion environnementale et les collectivités durables.

- En avril 2014, l'Ontario est devenu le premier territoire d'Amérique du Nord à éliminer entièrement le charbon pour la production d'électricité. Depuis 2003, l'Ontario devenait de moins en moins dépendant du charbon, supprimant au total 7 500 mégawatts (MW) d'électricité dans les centrales au charbon de la province. Lorsque la centrale de Thunder Bay a brûlé son dernier charbon avant de se convertir à la production d'électricité avec de la biomasse avancée, l'Ontario a réalisé l'initiative liée aux changements climatiques la plus importante en Amérique du Nord, réduisant de jusqu'à 30 mégatonnes les émissions annuelles de dioxyde de carbone. L'électricité produite à l'aide de charbon est remplacée par des mesures de conservation, la remise à neuf de centrales nucléaires, des sources d'énergie

renouvelable et le gaz naturel. L'Ontario a également adopté une politique visant à investir dans la conservation de l'énergie avant de bâtir de nouvelles centrales de production.

- Selon le Plan énergétique à long terme de 2013, les clients résidentiels moyens peuvent s'attendre à payer environ 520 \$ de moins au cours de la période de cinq ans, allant de 2013 à 2017, comparativement à ce que prévoyait le Plan de 2010. L'Ontario a entrepris un certain nombre d'initiatives pour contrôler les coûts, y compris la réduction des prix dans le cadre du Programme de tarifs de rachat garantis pour l'énergie renouvelable (Programme de TRG), la négociation de nouveaux contrats avec les producteurs indépendants d'électricité pour répondre aux besoins du système, l'acheminement de l'énergie éolienne, le report de la construction de nouvelles centrales nucléaires et la fermeture hâtive des centrales de Lambton et de Nanticoke. Le gouvernement a également réduit la capacité prévue dans un contrat conclu avec un consortium coréen d'énergie renouvelable de manière à réduire les coûts contractuels de 3,7 milliards de dollars.
- L'an dernier, le gouvernement s'est engagé à rendre disponible une capacité accrue de 900 MW entre 2013 et 2018 pour le Programme de TRG et le Programme de TRG pour les micro-projets. À compter de cette année, les objectifs annuels d'approvisionnement pour les quatre prochaines années sont établis à 150 MW pour le Programme de TRG et à 50 MW pour le Programme de TRG pour les micro-projets.
- Le nouveau processus d'approvisionnement de l'Ontario pour les grands projets de production d'énergie renouvelable de plus de 500 kilowatts témoigne de l'engagement du gouvernement à accroître le rôle des municipalités dans l'élaboration de projets de production d'énergie renouvelable à grande échelle. Il permettra aux municipalités de se faire entendre davantage dans les projets de production d'énergie renouvelable, car les promoteurs les feront participer dès le début pour tenir compte des facteurs et des besoins locaux avant d'offrir des contrats. L'Office de l'électricité de l'Ontario a officiellement lancé la demande de qualification du nouveau processus d'approvisionnement en juillet.
- En 2013, Hydro One Inc., qui fournit les services de transport et de distribution de l'électricité, a investi près de 1,4 milliard de dollars dans ses systèmes. Ses investissements totaux, qui totalisent plus de 11 milliards de dollars depuis 2003, comprenant la modernisation de lignes sur plus de 10 000 kilomètres, ont accru la capacité de transport de quelque 10 000 mégawatts, contribuant à améliorer l'approvisionnement en électricité et la fiabilité du réseau.
- Près de 4,8 millions de compteurs intelligents sont en usage à l'échelle de la province, fournissant des lectures horaires de la consommation d'énergie de clients, ce qui crée de nombreuses possibilités de conservation. Plus de 4,4 millions de consommateurs bénéficient maintenant de la facturation selon l'heure de consommation, qui tient compte des différents coûts associés à la production d'électricité pendant toute la journée, encourageant les consommateurs à déplacer leur utilisation de périodes de pointe à des périodes creuses afin d'économiser. Pour l'ensemble du réseau, une demande moins élevée pendant les heures de pointe permet d'éviter ou de reporter la construction de nouvelles installations de production et une nouvelle infrastructure de transport et de distribution, et de diminuer les coûts pour tous les consommateurs.
- Le commissaire à l'environnement de l'Ontario rend compte des progrès réalisés relativement à la conservation d'énergie dans la province. Son plus récent rapport peut être consulté à www.eco.on.ca.

COMPARAISON DES RÉSULTATS PROVISOIRES ET RÉELS

La province a publié les résultats provisoires de 2013-2014 dans le budget de 2014. Le déficit provisoire prévu s'établissait à 11,3 milliards de dollars, tandis que le déficit réel pour l'exercice est de 10,5 milliards de dollars. Le tableau 5 présente les principales variations entre les résultats provisoires et les résultats réels.

Comparaison des résultats provisoires et réels de 2013-2014 (en milliards de dollars)			Tableau 5
	Chiffres provisaires 2013-2014	Chiffres réels 2013- 2014	Variation
Revenus			
Imposition	80,5	80,0	(0,5)
Gouvernement du Canada	22,2	22,3	0,1
Revenus tirés des entreprises publiques	4,8	5,3	0,5
Autres revenus non fiscaux	8,2	8,3	0,1
Total des revenus	115,7	115,9	0,2
Charges			
Programmes	116,4	115,8	(0,6)
Intérêt sur la dette	10,6	10,6	(0,0)
Total des charges	127,0	126,4	(0,6)
Déficit annuel	(11,3)	(10,5)	(0,8)

Nota : Les chiffres provisoires et les variations connexes ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les revenus ont légèrement augmenté par rapport aux estimations provisoires, la baisse des revenus générés par l'imposition ayant été plus que neutralisée par les gains enregistrés au titre des revenus tirés des entreprises publiques, principalement d'OPG, à mesure que les résultats définitifs devenaient disponibles, et par une mince augmentation des autres revenus non fiscaux.

Le gain net de 0,2 milliard de dollars au chapitre des revenus, conjugué à des dépenses de 0,6 milliard de dollars inférieures aux prévisions, a contribué à l'écart de 0,8 milliard de dollars entre les chiffres provisoires et réels relatifs au déficit. Les dépenses ont été plus basses que prévu grâce à des économies réalisées dans différents ministères à mesure que des renseignements supplémentaires devenaient disponibles après que les chiffres provisoires eurent été recueillis. Ces économies ont été en partie neutralisées par des dépenses plus élevées que prévu dans le secteur de la santé, attribuables en grande partie au transfert d'actifs de la Hamilton Health Sciences Corporation d'une valeur de 290 millions de dollars, et par la somme de 190 millions de dollars que le ministère des Affaires municipales et du Logement s'est engagé à verser aux municipalités et aux offices de protection de la nature touchés par la tempête de verglas de décembre 2013; ces deux points sont analysés aux pages 15 à 17.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2014 et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Le gouvernement de l'Ontario est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province de l'Ontario au 31 mars 2014, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution de sa dette nette, de l'évolution de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Original signé par

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 19 août 2014

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

(en millions de dollars)	Budget 2013-2014	Chiffres réels 2013- 2014	Chiffres réels 2012-2013
Revenus (Annexes 1 et 2)			
Impôt sur le revenu des particuliers	27 578	26 929	25 574
Taxe de vente	21 856	20 481	20 957
Impôts des sociétés	11 269	11 423	12 093
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 694	5 457	5 511
Impôt-santé des employeurs	5 318	5 283	5 137
Contribution-santé de l'Ontario	3 226	3 128	3 067
Taxes sur l'essence et les carburants	2 377	3 081	3 100
Autres impôts et taxes	4 657	4 184	3 979
Total des impôts et taxes	81 975	79 966	79 418
Transferts du gouvernement du Canada	22 475	22 277	21 661
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques (Annexe 9)	4 479	5 337	4 469
Autres	7 916	8 331	7 821
	116 845	115 911	113 369
Charges (Annexes 3 et 4)			
Santé	48 850	48 921	47 582
Éducation	25 092	24 423	22 649
Services sociaux et services à l'enfance	14 332	14 080	13 714
Environnement, ressources et développement économique	11 221	11 422	11 260
Intérêt sur la dette	10 605	10 572	10 341
Éducation postsecondaire et formation	7 748	7 591	7 355
Justice	4 077	4 165	3 965
Administration générale et autre	5 663	5 190	5 723
	127 588	126 364	122 589
Réserve	1 000	-	-
Déficit annuel	(11 743)	(10 453)	(9 220)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

Province de l'Ontario
État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2014	2013
Passif		
Créditeurs et charges à payer (<i>Annexe 5</i>)	19 691	21 554
Dette (<i>note 3</i>)	295 758	281 065
Autre financement à long terme (<i>note 5</i>)	12 909	12 315
Revenus reportés et apports en capital (<i>note 6</i>)	9 481	9 117
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (<i>note 7</i>)	4 137	4 362
Autres passifs (<i>note 8</i>)	2 829	2 968
	344 805	331 381
Actif financier		
Trésorerie et équivalents	12 744	18 497
Placements (<i>note 9</i>)	21 989	20 841
Débiteurs (<i>Annexe 6</i>)	8 524	8 425
Prêts en cours (<i>Annexe 7</i>)	11 778	11 110
Autres actifs	1 850	1 873
Investissements dans les entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	20 730	18 547
	77 615	79 293
Dette nette	(267 190)	(252 088)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (<i>note 10</i>)	90 556	84 956
Déficit accumulé	(176 634)	(167 132)
Passif éventuel (<i>note 12</i>) et obligations contractuelles (<i>note 13</i>). Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.		

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2014	2013
Déficit annuel	(10 453)	(9 220)
Acquisition d'immobilisations corporelles (<i>note 10</i>)	(10 322)	(11 787)
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>note 10</i>)	4 373	3 930
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	377	150
Gains sur la vente d'immobilisations corporelles	(28)	(77)
	(5 600)	(7 784)
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (<i>note 11</i>)	951	639
Augmentation de la dette nette	(15 102)	(16 365)
Dette nette au début de l'exercice	(252 088)	(235 582)
Incidence de la transition aux normes du CCSP (<i>note 2</i>)	-	(141)
Dette nette redressée au début de l'exercice	(252 088)	(235 723)
Dette nette à la fin de l'exercice	(267 190)	(252 088)
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.		

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars
(en millions de dollars)

	2014	2013
Déficit accumulé au début de l'exercice	(167 132)	(158 410)
Incidence de la transition aux normes du CCSP (<i>note 2</i>)	-	(141)
Déficit accumulé redressé au début de l'exercice	(167 132)	(158 551)
Déficit annuel	(10 453)	(9 220)
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (<i>note 11</i>)	951	639
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(176 634)	(167 132)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

Province de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars
(en millions de dollars)

	2014	2013
Activités de fonctionnement		
Déficit annuel	(10 453)	(9 220)
Éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>note 10</i>)	4 373	3 930
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(28)	(77)
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	(5 337)	(4 469)
Incidence de la transition aux normes du CCSP	-	(141)
Éléments de trésorerie :		
(Augmentation)/Diminution des débiteurs (<i>Annexe 6</i>)	(99)	838
Augmentation des prêts en cours (<i>Annexe 7</i>)	(668)	(729)
(Diminution)/Augmentation des créditeurs et charges à payer (<i>Annexe 5</i>)	(1 863)	426
Diminution du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs (<i>note 7</i>)	(225)	(440)
(Diminution)/Augmentation des autres passifs (<i>note 8</i>)	(139)	174
Augmentation des revenus et des apports en capital reportés (<i>note 6</i>)	364	564
Remises provenant d'investissements dans les entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	4 105	3 820
Diminution/(Augmentation) d'autres actifs	23	(288)
Trésorerie affectée aux activités de fonctionnement	(9 947)	(5 612)
Opérations liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (<i>note 10</i>)	(10 322)	(11 787)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	377	150
Trésorerie affectée aux opérations liées aux immobilisations	(9 945)	(11 637)
Activités de placement		
Augmentation des placements (<i>note 9</i>)	(1 148)	(6 543)
Trésorerie affectée aux investissements	(1 148)	(6 543)
Activités de financement		
Dette à long terme contractée	38 157	37 301
Dette à long terme remboursée	(24 784)	(16 522)
Changement net de la dette à court terme	1 320	3 008
Augmentation d'autre financement à long terme (<i>note 5</i>)	594	2 122
Trésorerie découlant du financement	15 287	25 909
(Diminution)/Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents	(5 753)	2 117
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	18 497	16 380
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice	12 744	18 497

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Résumé des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément aux mesures législatives et selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA.

Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organismes qui sont sous le contrôle de la province.

Les entreprises publiques, les organismes importants du secteur parapublic (p. ex., les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges) et les autres organismes publics contrôlés par la province sont inclus dans les présents états financiers. Les organismes contrôlés par la province sont consolidés s'ils répondent à l'un des critères suivants : i) ils ont des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) ils ont des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. Cependant, conformément aux recommandations du CCSP, la province applique également le critère de « l'équilibre avantages/coûts » au moment de déterminer les organismes qui devraient être consolidés dans les états financiers de la province. La liste des organismes publics consolidés se trouve à l'Annexe 8. Pour les organismes qui ne répondent pas au critère de « l'équilibre avantages/coûts » du CCSP, tels que les sociétés d'aide à l'enfance et les centres d'accès aux soins communautaires, les résultats font partie des charges découlant des paiements de transfert du gouvernement dans les présents états financiers par l'entremise des comptes des ministères qui en sont responsables.

Les fiducies administrées par la province pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable. On trouvera à la note 14 des renseignements sur ces fiducies.

Principes de consolidation

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes du gouvernement qui :

- i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice; ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales; iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organisations non gouvernementales; iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, l'information financière des entreprises publiques est présentée conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux

entreprises. Leurs actifs nets cumulés sont inclus au poste Investissements dans les entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs bénéfiques nets sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus d'investissement dans les entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats.

L'actif et le passif des organismes du secteur parapublic font l'objet d'une consolidation ligne par ligne avec ceux de la province dans l'état consolidé de la situation financière. Ainsi, la dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges est incluse dans la dette nette consolidée de la province. Les charges annuelles totales de ces organismes, déduction faite des revenus provenant directement du public comme les frais de scolarité, les droits payés par les patients, les dons et les autres recouvrements, sont consolidées avec les charges de la province. Les charges des hôpitaux sont incluses dans les charges liées à la santé, les charges des conseils scolaires sont incluses dans les charges liées à l'éducation et les charges des collèges sont incluses dans les charges liées à l'éducation postsecondaire et à la formation dans l'état consolidé des résultats. Les redressements nécessaires sont faits pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les méthodes comptables de la province et pour éliminer les comptes interorganisationnels importants dans l'état consolidé de la situation financière ainsi que les pertes ou gains interorganisationnels dans l'état consolidé des résultats.

Les autres organismes publics font l'objet d'une consolidation ligne par ligne avec les actifs, les passifs, les revenus et les charges consolidés de la province. Les redressements nécessaires sont aussi faits pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les méthodes comptables de la province et pour éliminer les opérations et les comptes interorganisationnels importants.

Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant comptabilisé ou divulgué à l'égard d'un poste dans les états financiers s'appelle incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit quand il pourrait exister un écart important entre le montant comptabilisé ou divulgué et un autre montant raisonnablement possible.

Une incertitude de mesure se produit dans les présents états financiers et dans les notes y afférentes en ce qui a trait à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, à l'estimation des produits à recevoir générés par l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe de vente harmonisée, et à l'évaluation des transferts de droit au titre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Les charges à payer liées aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui se chiffrent à 4 137 millions de dollars (4 362 millions de dollars en 2013), voir la note 7, donnent lieu à une certaine incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations à long terme de la province en matière de résultats prévus (par exemple, il peut y avoir un écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements des actifs des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités).

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles se chiffrant à 90 556 millions de dollars (84 956 millions de dollars en 2013), voir la note 10, est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile prévue des actifs et leur durée de vie utile réelle.

Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui se chiffrent à 26 929 millions de dollars (25 574 millions de dollars en 2013), voir l'Annexe 1, sont incertains en raison d'éventuelles révisions ultérieures des estimations en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus des années passées. Les revenus tirés de l'impôt des sociétés de 11 423 millions de dollars (12 093 millions de dollars en 2013), voir l'Annexe 1, et de la taxe de vente harmonisée de 20 481 millions de dollars (20 957 millions de dollars en 2013) sont aussi incertains pour des raisons similaires.

L'estimation des transferts de droit dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, qui se chiffrent à 11 940 millions de dollars (11 315 millions de dollars en 2013) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui se chiffrent à 4 689 millions de dollars (4 591 millions de dollars en 2013), voir l'Annexe 1, est incertaine en raison, d'une part, des écarts entre la quote-part estimée et la quote-part réelle de l'Ontario de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés du Canada et, d'autre part, de la population.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies. Les estimations sont, de par leur nature même, assujetties à une incertitude de mesure. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des estimations du gouvernement.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice concernant les revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de passifs.

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et le bénéficiaire répond à toutes les conditions d'admissibilité. Pour tout paiement de transfert versé, toutes les conditions d'admissibilité sont réputées être remplies.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés, déduction faite des produits d'intérêt sur les placements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des escomptes, primes ou commissions sur les emprunts; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; v) le service de la dette et d'autres frais.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels

les employés ont droit aux avantages sociaux. Ces charges constituent la quote-part du gouvernement des coûts des avantages sociaux pendant l'exercice en cours, de l'intérêt sur le passif ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des écarts actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements.

D'autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de la période pendant laquelle l'obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis et accumulés par les employés.

Le coût des immeubles, de l'infrastructure de transport, des véhicules, des aéronefs, des biens loués, de la machinerie, du matériel et de l'infrastructure et des systèmes liés à la technologie de l'information appartenant à la province et à ses organismes consolidés est amorti et imputé aux charges de façon linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

Passif

Un passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera le sacrifice d'avantages économiques futurs.

Le passif comprend les obligations de versement de paiements de transfert aux organismes et aux particuliers, les obligations actuelles pour les coûts de protection de l'environnement, les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et la réserve pour éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Les revenus reportés représentent des rentrées de fonds affectés et non dépensés, soumises à des restrictions externes, qui proviennent du gouvernement fédéral ou d'autres tierces parties. Les montants reçus avant la fin de l'exercice concernant le financement qui sera versé dans un exercice ultérieur sont présentés sous forme de revenus reportés. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la période pendant laquelle les montants reçus sont utilisés aux fins prévues ou pendant laquelle toutes les restrictions externes sont respectées. Les apports en capital reportés représentent le montant non amorti des contributions du gouvernement fédéral ou d'autres tierces parties pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces contributions sont présentées sous forme d'apports en capital reportés et comptabilisées dans les revenus pendant la durée de vie utile des immobilisations corporelles selon les stipulations pertinentes se rattachant aux contributions ainsi que les mesures et les communications de la province.

On entend par la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA) le recours, par la province, à des partenaires du secteur privé pour le financement et la fourniture de biens d'infrastructure. Les biens obtenus de cette façon sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles et les obligations qui en découlent sont imputées aux autres passifs liés au financement à long terme dans ces états financiers pendant la construction des biens.

Dettes

La dette est constituée des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des emprunts.

La dette libellée en devises qui fait l'objet d'une opération de couverture est comptabilisée selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice, et tout gain ou toute perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province a recours à des dérivés afin de gérer les risques associés aux frais d'intérêt. Elle n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission de dette afférente.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est comptabilisé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés, d'autres hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des gains et des pertes actuariels s'ensuivent lorsque les résultats réels des régimes, des autres avantages et des indemnités de départ diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des participants.

Le passif lié à certains avantages sociaux futurs (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la part du gouvernement de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la part du gouvernement de l'actif des régimes. Le passif comprend également la part de la province du solde non amorti des gains et des pertes actuariels et les divers redressements, notamment pour les différences entre la date de fin d'exercice des régimes de retraite et la date de fin d'exercice de la province.

Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et desquelles il peut raisonnablement s'attendre à tirer des avantages futurs. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements donnant lieu au contrôle du gouvernement de ces avantages.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour acquitter des dettes ou financer des opérations futures. Il comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements, les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques.

Les placements comprennent les placements temporaires, les placements dans le secteur de l'automobile, les billets à terme adossés à des actifs et les placements de portefeuille. Les placements temporaires sont comptabilisés au plus faible du coût ou de la valeur du marché. Les placements dans le secteur de l'automobile, les billets à terme adossés à des actifs et les placements de portefeuille sont comptabilisés au plus faible du coût ou de leur valeur de réalisation nette estimative.

Les débiteurs sont comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement des débiteurs est jugé douteux.

Les prêts en cours comprennent les prêts accordés aux entreprises publiques et les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts aux étudiants, du programme d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe et du fonds de la stratégie d'investissement dans l'industrie automobile. Les prêts en cours assortis de conditions avantageuses importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont comptabilisés à la date où ils sont consentis à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti ou lorsque des conditions avantageuses sont accordées. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt.

Le poste Investissements dans les entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques. Cet actif est comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement accumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration des immobilisations corporelles. Le coût inclut les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement et l'intérêt lié au financement pendant la construction. Un coût historique estimatif a été utilisé lorsque le coût réel était inconnu au moment où la province a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties pendant leur durée de vie utile prévue selon une base linéaire.

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées. Les apports externes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme des apports en capital reportés et amortis par imputation aux revenus conformément à l'amortissement des immobilisations corporelles connexes par imputation aux charges, tenant compte de l'intention des apporteurs externes que les subventions soient utilisées pour construire ou acquérir des actifs qui permettront de fournir des services publics au cours de la vie utile des actifs sous-jacents.

Futurs changements apportés aux normes comptables

SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 – Conversion des devises

Le CCSP a élaboré de nouvelles sections sur les instruments financiers et la conversion des devises qui classent les éléments à comptabiliser à leur juste valeur, au coût ou au coût après amortissement. Les instruments évalués à leur juste valeur sont les dérivés et les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. D'autres actifs et passifs financiers doivent être évalués au coût ou au coût après amortissement. Tant qu'un élément n'est pas sorti du bilan (p. ex., par cession), tout gain ou toute perte découlant de changements dans la juste valeur (réévaluation) sera signalé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les gouvernements de palier supérieur sont tenus d'adopter ces normes au cours de l'exercice 2016-2017 au plus tard. La province évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés

Au cours de l'exercice 2009-2010, le CCSP a publié une nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés qui indique comment appliquer la norme visant les éléments de passif (SP 3200) dans le cas de la contamination du sol. Cette nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2014. Le ministère des Finances travaille avec les ministères pertinents en vue d'évaluer l'incidence de cette nouvelle norme. Pour l'instant, on ne peut raisonnablement déterminer l'incidence de toute modification sur les états financiers consolidés de la province, mais l'Ontario adoptera la nouvelle norme en tant que modification de méthodes comptables conformément à la norme SP 2120 – Modifications comptables.

Future décision sur les entités à tarifs réglementés

Les résultats financiers d'Ontario Power Generation Inc. et de Hydro One Inc. sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) américains, comme l'exige la province, mais sont consolidés dans les états financiers de la province selon les PCGR canadiens, ces deux séries de principes étant fondées sur la comptabilité des activités à tarifs réglementés. En décembre 2009, le CCSP a approuvé une norme exigeant que les entreprises publiques adoptent les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. À la suite de préoccupations soulevées par le secteur à tarifs réglementés, la date de mise en oeuvre des IFRS par les entités ayant des activités à tarifs réglementés admissibles a été reportée au 1^{er} janvier 2015 par le Conseil des normes comptables pendant que les normalisateurs évaluent les exigences comptables touchant les entreprises à tarifs réglementés. La province continuera à surveiller et à évaluer l'incidence éventuelle sur ses états financiers consolidés de toute modification apportée aux normes IFRS.

Énoncé de principe du CCSP et du CNC sur les normes comptables pour les organismes sans but lucratif

En décembre 2010, les normes comptables pour les organismes sans but lucratif ont été intégrées dans les normes du CCSP, et les organismes sans but lucratif du gouvernement devaient commencer à les appliquer aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. En avril 2013, le CNC et le CCSP ont publié un énoncé de principes conjoint sur l'amélioration

des normes pour les organismes sans but lucratif qui propose de modifier la façon dont les organismes sans but lucratif comptabilisent les revenus, déclarent les organismes contrôlés et consignent d'autres activités. Ces modifications pourraient avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la province dans la mesure où les organismes publics seront touchés par toute modification définitive. Le ministère des Finances continuera à consulter les entités consolidées et les ministères dont elles relèvent pour qu'ils lui fassent part de toute préoccupation et de tout commentaire devant être communiqués aux normalisateurs.

Concepts sous-tendant la performance financière

Le CCSP revoit actuellement son Cadre conceptuel, lequel établit les principes régissant l'élaboration des normes pour la présentation de l'information financière par les gouvernements. Le Cadre conceptuel est important pour faire en sorte que les normes du secteur public rendent bien compte de la teneur économique des opérations gouvernementales et pour favoriser la transparence et la responsabilité quant à la présentation de l'information financière du secteur public. Le CCSP s'attend d'avoir terminé son examen d'ici septembre 2015.

2. Modifications apportées aux méthodes comptables et à la présentation des états financiers

Certaines des entités contrôlées par la province sont des organismes sans but lucratif. En 2012, ces organismes ont été tenus d'adopter certaines normes du CCSP, dont celles ayant trait à la comptabilité des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs. On a tenu compte de l'incidence de ces modifications sur la dette nette, le déficit accumulé ou d'autres passifs de la province dans les résultats d'ouverture de la province de l'exercice 2012-2013 précédent. Ces modifications n'ont aucune incidence en 2013-2014.

3. Dette

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette de 295,8 milliards de dollars au 31 mars 2014 (281,1 milliards de dollars en 2013) se compose essentiellement d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers publics à court et à long terme et de titres de créances internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public fédéraux et provinciaux. La dette comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 269,6 milliards de dollars (253,7 milliards de dollars en 2013) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 26,2 milliards de dollars (27,4 milliards de dollars en 2013). Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de la dette active de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimé en dollars canadiens, et tient compte de l'incidence des contrats dérivés connexes.

Dette								
Au 31 mars (en millions de dollars)							2014	2013
Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Yen japonais	Euro	Autres devises ¹	Total	Total	
Échéance :								
2014							45 362 \$	
2015	24 791 \$	17 721	54	–	758	43 324 \$	21 615	
2016	8 408	10 151	1 031	–	1 807	21 397	21 091	
2017	11 215	9 763	–	–	507	21 485	18 830	
2018	12 258	4 878	–	385	–	17 521	16 224	
2019	10 153	5 186	75	–	590	16 004	–	
1 - 5 ans	66 825	47 699	1 160	385	3 662	119 731	123 122	
6 - 10 ans	59 155	6 583	395	6 409	1 538	74 080	63 806	
11 - 15 ans	20 548	–	–	–	–	20 548	18 796	
16 - 20 ans	9 513	–	–	–	–	9 513	14 227	
21 - 25 ans	22 769	–	–	–	–	22 769	21 913	
26 - 50 ans ²	49 117	–	–	–	–	49 117	39 201	
Total^{3, 4}	227 927 \$	54 282	1 555	6 794	5 200	295 758 \$	281 065 \$	
Dette contractée pour les besoins de la province⁵	203 625	53 360	1 555	6 615	4 457	269 612	253 729	
Dette de la SFIEO	24 302	922	–	179	743	26 146	27 336	
Total	227 927 \$	54 282	1 555	6 794	5 200	295 758 \$	281 065 \$	
Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)								
2014	4,29 %	2,52 %	1,98 %	4,12 %	3,93 %	3,94 %	–	
2013	4,42 %	2,75 %	1,40 %	4,29 %	3,80 %	–	4,08 %	

¹ Les autres devises comprennent le dollar australien, le dollar néo-zélandais, la couronne norvégienne, la livre sterling du Royaume-Uni, le franc suisse, le dollar de Hong Kong et le rand d'Afrique du Sud.

² L'échéance la plus longue est le 2 juin 2062.

³ Au 31 mars 2014, le total de la dette en devises était de 67,8 milliards de dollars (68,2 milliards de dollars en 2013). De ce montant, 66,4 milliards de dollars ou 98,0 % (66,3 milliards de dollars ou 97,1 % en 2013) étaient des emprunts entièrement couverts en dollars canadiens. Le reste, soit 2,0 % (2,9 % en 2013) de la dette en devises, était des emprunts non couverts : 424 millions de dollars (1,5 milliard de dollars en 2013) en yens japonais et 966 millions de dollars (486 millions de dollars en 2013) en francs suisses.

⁴ La dette totale inclut des obligations totalisant 0,65 milliard de dollars (0,75 milliard de dollars en 2013) et comprenant des options intégrées dont peut se prévaloir la province ou l'obligataire dans certaines conditions.

⁵ La dette en dollars canadiens au 31 mars 2014 comprend une dette à long terme de 3,6 milliards de dollars (4,9 milliards de dollars en 2013) et une dette à court terme de 0,2 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars en 2013) contractées et détenues par la province.

Dette Au 31 mars (en millions de dollars)	2014	2013
Dette payable au(x)/à la :		
Investisseurs publics	282 835 \$	267 448 \$
Office d'investissement du régime de pensions du Canada	10 233	10 233
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	1 139	1 108
Emprunts du trust des conseils scolaires	718	739
Régime de retraite des fonctionnaires	225	656
Société canadienne d'hypothèques et de logement	501	569
Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	107	312
Total	295 758 \$	281 065 \$

La juste valeur de la dette active vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération entre parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur estimative en ayant recours à des flux monétaires actualisés et à d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2014 était de 326,5 milliards de dollars (318,4 milliards de dollars en 2013). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 295,8 milliards de dollars (281,1 milliards de dollars en 2013) parce que les taux d'intérêt actuels sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt s'appliquant à la dette émise. La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats dérivés connexes.

Dette du trust des conseils scolaires

Un trust de conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. Il a émis des débentures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars, et versé 882 millions de dollars du produit aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant cette dette. Celle-ci sera remboursée au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert annuels que versera le ministère de l'Éducation dans le fonds d'amortissement du trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires.

4. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion du risque et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque est géré de façon prudente et efficiente. Elle a recours notamment à la stratégie relative aux instruments financiers dérivés (« dérivés »).

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province utilise les dérivés aux fins de couverture et de réduction des frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des swaps, qui sont des

contrats au sens de la loi dans le cadre desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon un ou plusieurs montants nominaux à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, en fait, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes. Parmi les autres instruments dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les contrats d'options.

Le risque de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises et la valeur des opérations en devises varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisés, des contrats d'options et des swaps, pour convertir en dollars canadiens ses flux de trésorerie qui sont en devises. La plupart des contrats dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les durées cruciales par souci d'efficacité. Lorsque la durée du contrat de change à terme utilisé aux fins de couverture est plus courte que celle de la dette sous-jacente, l'efficacité est assurée par la prolongation continue de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat dérivé plus long.

En vertu de la politique actuelle concernant le risque du marché, le montant du principal de la dette en devises non couvert, déduction faite des avoirs en devises, ne doit pas dépasser 5 % de la dette totale contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO. Au 31 mars 2014, 0,4 % et 0 % (0,8 % et 0 % en 2013) des emprunts respectifs étaient dans une position non couverte. L'appréciation de un yen de la devise japonaise, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 4,6 millions de dollars (16,2 millions de dollars en 2013) de la dette en yens japonais non couverte et une hausse correspondante de l'intérêt sur la dette de 1,1 million de dollars (6,4 millions de dollars en 2013). L'appréciation de un centime suisse, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 7,2 millions de dollars (5,1 millions de dollars en 2013) de la dette en francs suisses non couverte et une hausse correspondante de l'intérêt sur la dette de 2,1 millions de dollars (0,7 million de dollars en 2013). Les gains totaux relatifs au change comptabilisés dans l'état des résultats de 2013-2014 s'élevaient à 75,1 millions de dollars (pertes de 5,0 millions de dollars en 2012-2013).

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements des taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est évalué selon le risque de révision des taux d'intérêt, qui équivaut à la somme nette du risque lié aux emprunts à taux flottant, des réserves de liquidités et des emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, exprimé en pourcentage des dettes précitées. Selon la conjoncture, la province accroît ou réduit le risque de révision des taux d'intérêt en contractant ou en remboursant des emprunts à court terme, ou encore en ayant recours à des dérivés ou en dénouant certains de ces instruments.

En vertu de la politique actuelle sur le risque de marché, le risque de révision des taux d'intérêt est limité à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2014, le risque net de révision des taux d'intérêt dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 11,0 % et de

21,4 % respectivement (8,9 % et 28,0 % en 2013). En fonction d'instruments financiers portant intérêt à taux flottant dont on disposait au 31 mars 2014 et du refinancement des dettes venant à échéance prévu pour l'exercice à venir, une augmentation de 1 % (100 points de base) des taux d'intérêt entraînerait une hausse de 358 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette (308 millions de dollars en 2013).

Le risque de liquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidités, soit la trésorerie et les placements temporaires (note 9) redressés en fonction des biens affectés en garantie (note 12), à des niveaux qui devraient lui permettre de répondre à ses besoins futurs en trésorerie et qui lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. Les actifs donnés en nantissement sont considérés comme grevés d'un privilège aux fins de liquidités tandis que les biens donnés en garantie détenus qui peuvent être vendus ou donnés en nantissement de nouveau sont une source de liquidités. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme autres sources de liquidités.

Le tableau suivant présente les dates d'échéance des dérivés de la province en cours au 31 mars 2014, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

Valeur nominale du portefeuille des instruments dérivés									
Au 31 mars									
(en millions de dollars)									
								2014	2013
Échéances									
durant									
l'exercice	2015	2016	2017	2018	2019	6 - 10	Plus de	Total	Total
						ans	10 ans		
Swaps :									
Taux d'intérêt ¹	24 688 \$	20 065	21 220	11 148	12 163	20 543	7 662	117 489	117 036 \$
Crédit croisé	9 688	8 722	9 947	4 505	2 999	18 752	–	54 613	61 874
Contrats de change à terme	27 666	–	–	–	–	–	–	27 666	19 303
Swaption ²	150	–	500	–	–	–	–	650	750
Total	62 192 \$	28 787	31 667	15 653	15 162	39 295	7 662	200 418	198 963 \$

¹ Inclut 4,1 milliards de dollars (3,7 milliards de dollars en 2013) de swaps de taux d'intérêt liés aux prêts en cours détenus par l'entité consolidée.

² Voir la définition dans le glossaire.

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2014.

Risque de crédit		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2014	2013
Risque de crédit brut	6 086 \$	4 774 \$
Moins : Conventions de positionnement	(4 040)	(3 977)
Risque de crédit net	2 046	797
Moins : Biens reçus en nantissement (<i>note 12</i>)	(1 132)	(456)
Risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en nantissement))	914 \$	341 \$

La province gère le risque de crédit associé aux dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes cadres) comprenant des modalités de compensation lors d'une résiliation et, le cas échéant, de compensation de paiements. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux provisions des conventions de compensation. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces provisions. Le risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en nantissement) renvoie à la perte que la province pourrait essayer, déduction faite des biens reçus en nantissement des contreparties.

5. Autre financement à long terme

L'autre financement à long terme comprend la dette totale du secteur parapublic et les obligations liées à la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA).

L'autre financement à long terme de 12,9 milliards de dollars au 31 mars 2014 (12,3 milliards de dollars en 2013) comprend la dette du secteur parapublic de 5,4 milliards de dollars (5,7 milliards de dollars en 2013), les obligations de ce secteur découlant de la DMFA de 4,4 milliards de dollars (4,0 milliards de dollars en 2013) et les obligations provinciales directes liées à la DMFA de 3,1 milliards de dollars (2,6 milliards de dollars en 2013).

6. Revenus reportés et apports en capital

Revenus reportés et apports en capital		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2014	2013
Revenus reportés :		
Teranet	989 \$	1 022 \$
Immatriculation et permis de conduire	836	687
Autres	1 825	1 790
Total des revenus reportés	3 650	3 499
Apports en capital reportés ¹	5 831	5 618
Total	9 481 \$	9 117 \$

¹ La plupart des transferts fédéraux sont devenus des apports en capital reportés.

En 2010-2011, la province a renouvelé son partenariat commercial de longue date avec Teranet Inc. en prolongeant de 50 ans la validité des permis exclusifs délivrés à Teranet qui l'autorisent à fournir des services d'enregistrement immobilier électronique et liés aux brevets en Ontario. À l'issue de cette opération, la province a reçu un paiement forfaitaire unique de 1 milliard de dollars, amorti par imputation aux revenus au cours de la durée de validité du contrat.

La province offre l'option de renouveler l'immatriculation des véhicules pour deux ans et de renouveler le permis de conduire pour plusieurs années (deux ans pour les personnes âgées et cinq ans pour tous les autres conducteurs). Les montants perçus en raison de ces renouvellements pluriannuels sont comptabilisés dans les revenus sur les périodes de validité des immatriculations et des permis.

Les apports en capital reportés représentent la portion non amortie des actifs ou des passifs liés aux immobilisations corporelles servant à la construction ou à l'acquisition d'immobilisations corporelles provenant de financement pour des projets précis accordé par le gouvernement du Canada, des municipalités ou des tierces parties. Les apports en capital reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles connexes une fois qu'elles sont construites ou acquises par la province.

7. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif (Actif) découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs)				
Au 31 mars	2014		2013	
(en millions de dollars)	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Obligation au titre des prestations	108 724 \$	10 942 \$	119 666 \$	116 107 \$
Moins : Actif des régimes de retraite	(118 224)	(524)	(118 748)	(108 915)
Gains actuariels non amortis	735	321	1 056	(4 937)
Redressements ¹	2 155	8	2 163	2 107
Total	(6 610 \$)	10 747 \$	4 137 \$	4 362 \$

¹ Les redressements pour les prestations de retraite sont fonction de ce qui suit :

- i) les différences qui résultent du fait que des montants sont déclarés par les régimes de retraite le 31 décembre au lieu du 31 mars, date qui correspond à la fin de l'exercice de la province;
- ii) la différence non amortie entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- iii) les réductions des cotisations salariales non amorties pour les régimes à répondant unique;
- iv) les montants à verser par la province qui sont comptabilisés en tant que cotisations dans l'actif des régimes de retraite.

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs				
Pour l'exercice clos le 31 mars				
(en millions de dollars)	2014	2014	2014	2013
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Coût des prestations	2 091 \$	285 \$	2 376 \$	2 695 \$
Amortissement des pertes actuarielles	377	15	392	460
Cotisations salariales	(299)	–	(299)	(304)
Gains découlant de modifications des régimes ou de compressions	–	(1 151)	(1 151)	–
Prise en compte des pertes actuarielles non amorties	–	1 110	1,110	–
(Revenu)/Frais d'intérêt	(352)	257	(95)	38
Redressements ¹	(124)	–	(124)	(103)
Total^{2,3}	1 693 \$	516 \$	2 209 \$	2 786 \$

¹ Les redressements pour les prestations de retraite sont constitués de l'amortissement de ce qui suit :

- i) la différence entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- ii) les réductions des cotisations salariales pour les régimes à répondant unique.

² Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont indiquées à l'Annexe 3. Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui s'élèvent à 873 millions de dollars (895 millions de dollars en 2012-2013), sont incluses dans les charges liées à l'éducation de l'état consolidé des résultats et elles sont divulguées séparément à l'Annexe 4. Les charges des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO, qui s'élèvent à 820 millions de dollars (845 millions de dollars en 2012-2013), et les charges des autres avantages sociaux futurs au titre des avantages de retraite, qui s'élèvent à 445 millions de dollars (674 millions de dollars en 2012-2013), sont incluses dans les charges liées à l'administration générale et autres charges dans l'état consolidé des résultats. Les charges totales combinées des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO et des autres avantages sociaux futurs au titre des avantages de retraite s'élèvent à 1 265 millions de dollars (1 519 millions de dollars en 2012-2013) et sont divulguées séparément à l'Annexe 4. Les charges résiduelles au titre des autres avantages sociaux futurs sont incluses dans les charges par ministère à l'Annexe 4.

³ Les charges découlant des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs des secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges (à l'exception du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario) ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus. Les charges du HOOPP, qui s'élèvent à 1 000 millions de dollars (1 036 millions de dollars en 2012-2013), et celles du CAATPP, qui sont de 201 millions de dollars (213 millions de dollars en 2012-2013), sont incluses dans les charges de traitements, salaires et avantages sociaux des hôpitaux et des collèges respectivement (Annexe 10) et dans les charges des ministères provinciaux associés (Éducation, Santé et Soins de longue durée, et Formation et Collèges et Universités) à l'Annexe 4.

Régimes de retraite

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul répondant du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et est corépondant du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREEO).

Ces trois régimes sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction de la rémunération moyenne des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants

cotisent normalement entre 7 % et 11 % de leur salaire aux régimes. La province verse des cotisations équivalentes.

La province répond également du régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Outre les régimes de retraite offerts par le gouvernement provincial, les prestations de retraite des employés des hôpitaux et des collèges sont versées par le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et le Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP) respectivement et font partie des présents états financiers.

Le HOOPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés du secteur de la santé de l'Ontario. Le CAATPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, du Conseil d'administration, du Service d'admission des collèges de l'Ontario et de l'Ontario College Library Services. Ces deux régimes sont comptabilisés comme des régimes de retraite contributifs conjoints à prestations déterminées qui versent aux participants admissibles un revenu de retraite calculé d'après une formule tenant compte des salaires touchés pendant une certaine période et du nombre d'années de cotisation au régime. Ces régimes sont financés par les cotisations des employeurs et des employés participants, ainsi que par les revenus de placement. Les organismes couverts par ces régimes faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, la province inclut 56 % de la portion¹ des organismes du secteur parapublic de l'obligation nette du HOOPP et 50 % de l'obligation nette du CAATPP.

L'obligation au titre des prestations et de l'actif des régimes de retraite susmentionnés est fondée sur des évaluations comptables actuarielles effectuées chaque année. Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans.

¹ Les organismes du secteur parapublic sont représentés dans le HOOPP à 85 % en 2013-2014 (86 % en 2012-2013).

Renseignements sur les régimes contributifs à prestations déterminées :

	RREEO	RRF	SEFPO	HOOPP ¹	CAATPP
Meilleure estimation du gouvernement					
Taux d'inflation	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'indexation salariale ²	3,50 %	3,50 %	3,50 %	4,75 %	3,50 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	6,75 %	6,50 %	6,75 %	6,25 %	6,50 %
Évaluation actuarielle au 31 décembre 2013					
Cotisations des employeurs ³ (en millions de dollars)	1 466	360	219	896	184
Cotisations salariales ⁴ (en millions de dollars)	1 511	299	237	856	181
Versements de prestations (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	5 157	1 080	884	1 587	346
Nombre de participants actifs (approximatif)	180 000	41 925	43 827	184 500	21 971
Âge moyen des participants actifs	42,0	45,6	46,5	44,8	48,6
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	14,5	11,1	12,3	12,3	12,3
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximativement)	127 000	35 707	30 426	82 100	13 146
Évaluation actuarielle au 31 décembre 2012					
Cotisations des employeurs ³ (en millions de dollars)	1 395	366	231	847	169
Cotisations salariales ⁴ (en millions de dollars)	1 446	304	256	821	172
Versements de prestations (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	4 930	1 023	745	1 486	332
Nombre de participants actifs (approximatif)	179 000	41 863	43 981	178 600	21 415
Âge moyen des participants actifs	42,0	45,3	46,4	44,8	48,6
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	14,6	10,6	11,3	12,3	10,6
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximativement)	124 000	35 616	28 916	78 900	12 631
<p>¹ Les cotisations des employeurs au HOOPP englobent uniquement les organismes du secteur parapublic. Les versements de prestations (y compris les transferts à d'autres régimes), les cotisations salariales, le nombre de participants actifs, l'âge moyen des participants actifs et le nombre de pensionnés, y compris les survivants, représentent tout le régime du HOOPP, y compris les organismes ne faisant pas partie du secteur parapublic.</p> <p>² Les hypothèses touchant les salaires tiennent compte des récentes conventions collectives négociées, qui comportent le gel des salaires du personnel enseignant de la province de l'Ontario imposé par la loi pour 2012 et pour 2013.</p> <p>³ Les cotisations des employeurs versées durant l'exercice de la province. Ces cotisations ne tiennent pas compte des autres cotisations d'employeurs versées par des organismes participant au RRF et au SEFPO ni les autres cotisations d'employeurs au RREEO. Les cotisations des employeurs au RREEO englobent des paiements spéciaux de 127 millions de dollars (127 millions de dollars en 2012-2013).</p> <p>⁴ Les cotisations salariales versées au cours de l'année civile.</p>					

Autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de départ.

Avantages non liés aux prestations de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance-vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance-hospitalisation au personnel à la retraite par l'entremise d'un régime autogéré sans capitalisation à prestations déterminées.

En 2014, la province a annoncé que des changements seraient apportés aux critères d'admissibilité et aux modalités de paiement des prestations versées après la retraite aux personnes admissibles en vertu du Régime de retraite des fonctionnaires ou du Régime de retraite du SEFPO. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2017, les participants actifs qui ne respectent pas le critère d'admissibilité actuel de 10 ans d'ici cette date seraient tenus d'avoir 20 ans de service ouvrant droit à pension pour prendre leur retraite sans réduction des prestations. De plus, tout participant admissible qui commence à toucher des prestations de retraite à compter du 1^{er} janvier 2017 serait tenu de payer 50 % des coûts de la prime pour participer au régime de prestations versées après la retraite. Le gain de 1 108 millions de dollars découlant de cette modification est inclus dans les autres avantages sociaux futurs de l'exercice 2013-2014. Ce gain est entièrement neutralisé par la comptabilisation de pertes non amorties de 1 108 millions de dollars.

Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 8,0 milliards de dollars au 31 mars 2014 (7,8 milliards de dollars en 2013), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2013-2014, qui s'élèvent à 445 millions de dollars (674 millions de dollars en 2012-2013) (excluant les charges des organismes du secteur parapublic), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs. Les charges des organismes du secteur parapublic, qui se sont chiffrées à 33 millions de dollars en 2013-2014 (recouvrement de 376 millions de dollars en 2012-2013) sont incluses dans les charges associées aux traitements, salaires et avantages sociaux des employés des organismes du secteur parapublic (Annexe 10) et dans celles des ministères associés (Annexe 4).

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2013-2014 est de 3,75 % (4,20 % en 2012-2013). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2013-2014 se situe entre 3,00 % et 6,00 % (entre 2,75 % et 7,50 % en 2012-2013).

Avantages sociaux postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et indemnités de départ

La province fournit, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée.

En 2014, la province a éliminé le droit à des indemnités de départ pour les employés non syndiqués embauchés à compter du 1^{er} avril 2014. Pour les employés non syndiqués actuels qui prennent leur retraite après le 1^{er} janvier 2016, l'accumulation du service ouvrant droit à pension sera plafonnée jusqu'au 31 décembre 2015 et toute prime de départ à la retraite après

le 1^{er} janvier 2016 sera payée en fonction du salaire en vigueur le 31 décembre 2015. Un gain de 43 millions de dollars découlant de compressions dans le cadre du régime et la constatation de pertes nettes non amorties de 2 millions de dollars sont inclus dans les Autres avantages sociaux futurs de l'exercice 2013-2014.

En ce qui concerne tous les autres employés assujettis aux modalités des conventions collectives et qui comptent cinq années de service, la province verse une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont terminé une année de service complète, mais moins de cinq ans, ont aussi droit à une indemnité de départ en cas de décès, de départ à la retraite ou de mise à pied. Les employés qui démissionnent ne sont admissibles à aucune indemnité de départ liée à leur service depuis décembre 2011.

Le passif total découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui était de 2,8 milliards de dollars au 31 mars 2014 (2,9 milliards de dollars en 2013), est inclus dans le passif découlant d'autres avantages sociaux futurs. Les charges totales associées aux avantages postérieurs à l'emploi (à l'exception de celles des organismes du secteur parapublic), qui s'élevaient à 71 millions de dollars en 2013-2014 (372 millions de dollars en 2012-2013), sont incluses dans les charges découlant des autres avantages sociaux futurs. Les charges découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi du secteur parapublic de 462 millions de dollars en 2013-2014 (recouvrement de 17 millions de dollars en 2012-2013) sont incluses dans les charges associées aux traitements, salaires et avantages sociaux des employés des organismes du secteur parapublic (Annexe 10) et dans celles des ministères associés (Annexe 4).

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, des congés rémunérés et des indemnités de départ est de 3,15 % en 2013-2014 (3,70 % en 2012-2013). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi pour 2013-2014 varie entre 2,70 % et 7,50 % (entre 2,10 % et 7,50 % en 2012-2013).

8. Autres passifs

Autres passifs		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2014	2013
Contrats d'achat d'électricité	696 \$	939 \$
Autres fonds et passifs	2 133	2 029
Total	2 829 \$	2 968 \$

Contrats d'achat d'électricité

Les contrats d'approvisionnement en électricité comprennent les contrats d'achat d'électricité et les ententes de soutien pour l'approvisionnement en électricité. Des contrats d'achat d'électricité et des conventions de prêt connexes ont été conclus par Ontario Hydro avec des producteurs indépendants situés en Ontario. À titre de successeur légal d'Ontario Hydro, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), organisme public consolidé, est la contrepartie de ces contrats. Ces contrats, qui arrivent à échéance à différentes

dates d'ici 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs aux futurs prix du marché. Par conséquent, un passif a été évalué à 4,3 milliards de dollars selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie lorsqu'Ontario Hydro a continué à exister sous l'appellation SFIEO le 1^{er} avril 1999.

Aux termes des réformes du secteur de l'électricité prévues dans la loi, la SFIEO a commencé à toucher les prix contractuels réels pour l'électricité vendue aux consommateurs le 1^{er} janvier 2005 et elle ne subit plus de pertes découlant de ces contrats d'achat d'électricité. À cette époque, le ministère des Finances a estimé que la majeure partie du passif serait remboursée sur une période de 12 ans, au fur et à mesure que les contrats d'achat d'électricité prendraient fin. Par conséquent, la SFIEO amortit la majeure partie du passif au titre des revenus au cours de cette période. La diminution du passif lié aux contrats d'achat d'électricité se chiffrait à 243 millions de dollars (263 millions de dollars en 2012-2013), donnant lieu à un passif de 0,7 milliard de dollars au 31 mars 2014 (0,9 milliard de dollars en 2013).

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2009, la SFIEO a conclu un contrat de soutien, le Contingency Support Agreement (CAS), avec Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu duquel OPG a accepté de continuer à assurer la fiabilité et la disponibilité des centrales alimentées au charbon de Lambton et de Nanticoke après la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En vertu du contrat, la SFIEO a accepté de veiller à ce qu'OPG recouvre les coûts réels associés au fonctionnement des centrales après la mise en œuvre de cette stratégie. Tous les coûts engagés par la SFIEO en vertu de cette entente sont entièrement assumés par les consommateurs d'électricité. Au 31 décembre 2013, la SFIEO a déclenché une clause de résiliation anticipée du CSA en raison de la fermeture de ces usines un an plus tôt que prévu, soit à la fin de 2013. OPG est autorisé à recouvrer les coûts réels qui ne peuvent être raisonnablement évités ou réduits, pendant la période entre la date de fermeture plus tôt que prévu et le 31 décembre 2014, date initiale de la fin du CSA.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, les coûts engagés par la SFIEO en vertu des contrats d'approvisionnement en électricité ont totalisé 1 296 millions de dollars (1 323 millions de dollars en 2012-2013); ces coûts comprennent les achats d'électricité aux producteurs indépendants s'élevant à 997 millions de dollars (1 026 millions de dollars en 2012-2013) et les coûts des contrats de soutien d'OPG de 299 millions de dollars (297 millions de dollars en 2012-2013). Ces coûts ont été récupérés auprès des consommateurs d'électricité (Annexes 1, 3 et 4).

Autres fonds et passifs

Les autres fonds et passifs comprennent les prestations et les avantages de retraite liés à la Caisse de retraite des juges provinciaux, à la fonction publique et au compte des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres, les fonds grevés d'affectations d'origine externe et d'autres passifs à long terme.

9. Placements

Placements Au 31 mars (en millions de dollars)	2014	2013
Placements temporaires	16 738 \$	15 534 \$
Plus : Actifs achetés aux termes de prises en pension de titres	3 639	2 587
Moins : Actifs vendus aux termes de pensions sur titres	(1 037)	(273)
Total des placements temporaires	19 340 \$	17 848 \$
Investissements dans le secteur de l'automobile, valeur de réalisation nette	608	737
Autres investissements	1 618	1 833
Billets à terme adossés à des actifs	423	423
Total des investissements	21 989 \$	20 841 \$

Placements temporaires

Les placements temporaires consistent principalement en placements dans des obligations du gouvernement. La juste valeur des placements temporaires, y compris les actifs achetés et vendus aux termes de prises en pension de titres et de pensions sur titres, était de 19,3 milliards de dollars au 31 mars 2014 (17,8 milliards de dollars en 2013). La juste valeur est établie à l'aide des cours du marché.

Une prise en pension de titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés. Une pension sur titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

Investissements dans le secteur de l'automobile

En 2009, la province s'est engagée à fournir un tiers de l'aide financière totale du Canada, pour un maximum de 4,8 milliards de dollars, dans le cadre d'une mesure d'intervention coordonnée prise avec les gouvernements du Canada et des États-Unis, afin de financer la restructuration de l'industrie de l'automobile en Amérique du Nord. Cette participation d'un tiers de la province a été convenue dans le cadre d'un contrat de prêt avec participation conclu avec Exportation et développement Canada (EDC), société d'État fédérale. Des prêts portant intérêt de 13,7 milliards de dollars ont été octroyés par le gouvernement canadien, par l'entremise d'EDC. La part de ces prêts accordée par la province s'élevait à 4,6 milliards de dollars.

En 2010, EDC a convenu de transférer une tranche de 9,1 milliards de dollars des prêts en cours de 13,7 milliards de dollars à la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC), qui est aussi une société d'État fédérale, en vertu d'une entente de transfert en échange d'une contrepartie symbolique. Ces prêts ont été échangés par la CDIC contre des actions ordinaires et privilégiées de l'emprunteur. Les droits de la province à une participation d'un tiers du produit de ces actions sont régis par des protocoles d'entente entre le gouvernement du Canada et la province.

Dans les présents états financiers, la province a comptabilisé ses participations dans le secteur de l'automobile à titre d'investissements. Le solde au 31 mars 2014 de 608 millions de dollars (737 millions de dollars en 2013) inclut 474 millions de dollars (603 millions de dollars en 2013) en titres négociables ayant un cours du marché de 1,4 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars en 2013).

Billets à terme adossés à des actifs

Le 21 janvier 2009, on a terminé la restructuration du marché du papier commercial adossé à des actifs canadiens bloqués. Une fois cette restructuration terminée, la province a reçu des billets à long terme émis par le véhicule d'actifs cadre (VAC). Au 31 mars 2014, la province détenait des billets restructurés à long terme émis par le VAC d'une valeur de 542 millions de dollars (545 millions de dollars en 2013) ayant une valeur comptable nette de 423 millions de dollars (423 millions de dollars en 2013).

En mai 2014, la province a participé au processus optionnel de rétrocession pour le remboursement de billets en dollars canadiens émis par le VAC. Des billets à long terme totalisant 511 millions de dollars ayant une valeur comptable nette de 402 millions de dollars ont été échangés contre des billets de la fiducie de liquidation (Liquidation Trust). Le reste des billets émis par le VAC de 31 millions de dollars ayant une valeur comptable nette de 21 millions de dollars a été vendu pour 28 millions de dollars en juin. La province a reçu 436 millions de dollars en juillet, et s'attend à recevoir 35 millions de dollars en septembre de la fiducie de liquidation. La province pourrait aussi recevoir une somme additionnelle d'approximativement 16 millions de dollars d'ici 2017. Toutes ces opérations seront comptabilisées après l'exercice 2013-2014.

Autres placements

Les autres placements représentent les placements des organismes du secteur parapublic. Ces placements consistent essentiellement en des titres à taux fixe. La juste valeur de ces placements est plus ou moins égale à la valeur comptable.

10. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

Au 31 mars

(en millions de dollars)

	Terrains	Immeubles	Infrastructure de transport	Machines et matériel	Technologie de l'information	Autres	Total
Coût							
Solde d'ouverture	12 097	65 465	25 144	10 786	4 388	4 558	122 438
Ajouts et réévaluations ¹	892	4 437	2 687	794	826	686	10 322
Cessions	29	469	1	313	202	42	1 056
Solde de clôture	12 960	69 433	27 830	11 267	5 012	5 202	131 704
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture	–	18 051	7 588	8 039	2 467	1 337	37 482
Ajouts	–	1 882	1 150	716	446	179	4 373
Cessions	–	207	1	260	200	39	707
Solde de clôture	–	19 726	8 737	8 495	2 713	1 477	41 148
Valeur comptable nette							
2014	12 960	49 707	19 093	2 772	2 299	3 725	90 556
2013	12 097	47 414	17 556	2 747	1 921	3 221	84 956

¹ Comprend les réductions de valeur et les autres redressements.

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes ainsi que pour les aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie. Ils ne sont pas amortis. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, les barrages et les ouvrages.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les machines et le matériel englobent principalement l'équipement des hôpitaux.

La technologie de l'information englobe le matériel informatique et les logiciels.

Le poste « Autres » comprend les actifs loués, les véhicules, les aéronefs et autres immobilisations corporelles diverses qui appartiennent au gouvernement ou aux organismes consolidés.

Les oeuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Les biens en construction sont inclus dans les diverses catégories de biens présentées précédemment. Au 31 mars 2014, les biens en construction ont une valeur totale de 13,5 milliards de dollars (13,4 milliards de dollars en 2012-2013).

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des biens en construction, des terrains et des aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties sur une base linéaire tout au long de leur durée de vie utile prévue. La charge d'amortissement de l'exercice 2013-2014 a totalisé 4,4 milliards de dollars; une tranche de 1,8 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars en 2012-2013) de ce montant a trait à la province et une autre, de 2,6 milliards de dollars (2,4 milliards de dollars en 2012-2013), concerne les organismes du secteur parapublic. Cette dernière charge est incluse dans la charge du secteur parapublic indiquée à l'Annexe 10. La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Barrages et ouvrages	20 à 80 ans
Infrastructure de transport	10 à 75 ans
Machines et matériel	3 à 20 ans
Technologie de l'information	3 à 15 ans
Autres	3 à 30 ans

11. Changements subis par la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires

Ontario Power Generation Inc. (OPG) et la province ont constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds aux termes de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires. Le 1^{er} janvier 2007, OPG a adopté les nouvelles normes comptables établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers. Par conséquent, les fonds aux termes de l'ONFA sont comptabilisés à leur juste valeur dans les états financiers d'OPG.

Depuis le 1^{er} avril 2007, la juste valeur des fonds aux termes de l'ONFA est comptabilisée dans les états financiers consolidés de la province. Les gains et pertes non réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont inclus dans le poste Investissement dans les entreprises publiques et constatés dans le poste Augmentation/(Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires de l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et de l'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Les gains et pertes réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont constatés dans les revenus d'investissement dans les entreprises publiques. Les soldes interorganisationnels liés aux fonds aux termes de l'ONFA sont éliminés.

Les fonds aux termes de l'ONFA ont donné lieu à des gains non réalisés de 951 millions de dollars en 2013-2014 (639 millions de dollars en 2012-2013), ce qui a entraîné une

augmentation au titre de l'investissement dans les entreprises publiques et une diminution correspondante de la dette nette et du déficit accumulé.

12. Passif éventuel

Obligations garanties par la province

La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2014 équivalait à 2,0 milliards de dollars (1,5 milliard de dollars en 2013). Les prêts en cours garantis et les autres éventualités s'élevaient à 1,5 milliard de dollars au 31 mars 2014 (1,2 milliard de dollars en 2013). Les présents états financiers renferment une provision de 5 millions de dollars (8 millions de dollars en 2013) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu des programmes de soutien aux étudiants.

Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA)

En vertu de l'ONFA, la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut ni déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces coûts. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, aux termes de l'ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour la portion du fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé se rapportant au volume fixe de combustible épuisé. Si le profit réalisé sur l'actif du fonds se rapportant au volume fixe de combustible épuisé est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Deux ententes ont été conclues pour satisfaire aux exigences en matière de délivrance de permis de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement aux garanties financières pour couvrir les obligations d'OPG liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. Une de ces ententes donne à la CCSN accès (dans des circonstances prescrites) aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA. L'autre entente signée par la province et la CCSN procure une garantie provinciale directe à la CCSN au nom d'OPG. Cette garantie a trait à la partie des obligations liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires qui n'était pas couverte par les fonds de l'ONFA au 1^{er} janvier 2013. En retour, la province reçoit d'OPG des droits annuels équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie. La garantie provinciale, qui peut atteindre 1,551 milliard de dollars, est en vigueur du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la fin de 2017, lorsque le prochain plan de référence pour la CCSN devrait être approuvé. En janvier 2013 et 2014, OPG a payé des droits de garantie de 8 millions de dollars à la province en fonction du montant garanti de 1 551 millions de dollars.

Logement social – Ententes d'assurance-prêts

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés

à ces projets, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement.

Au 31 mars 2014, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 5,8 milliards de dollars (6,3 milliards de dollars en 2013). Étant donné que les subventions de fonctionnement accordées par la province sont suffisantes pour que tous les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 59 (62 en 2013) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars et découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats et à des dommages subis par des personnes ou des biens, et pour d'autres raisons semblables. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

Société canadienne du sang

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont conclu une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée, filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang. Selon cette entente, chaque gouvernement indemnise, au prorata, cette compagnie d'assurance pour tout paiement qu'elle est tenue de verser en vertu d'une police d'assurance tous risques liés au sang qu'elle fournit à la Société canadienne du sang. La police a un montant de garantie global de 750 millions de dollars, qui peut couvrir les règlements, les jugements et les coûts de défense. La police est excédentaire et complémentaire à une police d'assurance tous risques de 250 millions de dollars souscrite par la Compagnie d'assurance de la Société canadienne du sang, filiale de la Société canadienne du sang. Compte tenu de la population actuelle, l'obligation potentielle maximale de l'Ontario en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive se chiffre à environ 376 millions de dollars. À la connaissance du gouvernement de l'Ontario, il n'y a pas d'instance en cours qui pourrait entraîner une demande de règlement à l'égard de la province en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive.

Certificats d'Aide juridique

Aide juridique Ontario (AJO) fournit des certificats aux personnes qui ont besoin d'aide juridique. Chaque certificat autorise la prestation de services juridiques en fonction du tarif établi dans les lignes directrices. Au 31 mars 2014, des coûts potentiels de 59,4 millions de dollars (53,6 millions de dollars en 2013) pourraient encore être engagés pour des certificats émis jusqu'au 31 mars 2014, en sus des montants facturés reçus jusqu'ici.

Jeux panaméricains et parapanaméricains

Le 6 novembre 2009, les membres de l'Organisation sportive panaméricaine (OSP) ont voté pour accorder à Toronto et à la région du Golden Horseshoe le droit d'accueillir les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. En vertu de la Convention de soutien de l'Ontario, la province a convenu de se porter garante du déficit. Cette garantie s'appliquera aux activités de Toronto 2015 pour s'acquitter de ses engagements liés aux Jeux. La garantie énonce que le paiement de toutes dépenses approuvées excédant l'apport global convenu pour les Jeux par toutes les parties sera la responsabilité de la province, pourvu que ces dépenses aient été engagées de la façon convenue et approuvées par la province conformément aux modalités de la Convention de soutien. Au 31 mars 2014, il est fort possible que les charges liées aux Jeux dépassent la contribution globale que les parties ont convenu de faire. Si cela se produit, la province devra effectuer des paiements supplémentaires puisqu'elle est garante du déficit. Toutefois, à l'heure actuelle, on ne peut pas déterminer les paiements éventuels à verser.

Portefeuille immobilier général – Obligations locatives

Avant la fusion de Stadium Corporation of Ontario Limited (STADCO) avec Infrastructure Ontario et la Société immobilière de l'Ontario (SIO) le 6 juin 2011, tous les éléments d'actif, de passif et activités de STADCO ont été transférés au portefeuille immobilier général, y compris les baux fonciers datés du 3 juin 1989 avec la Société immobilière du Canada (SIC) pour les terrains du SkyDome et la sous-location à Rogers Stadium Limited Partnership (sous-locataire). En vertu des modalités du bail foncier, le portefeuille immobilier général est responsable du loyer de base, de l'impôt foncier, des services publics et de certains coûts d'exploitation, qui sont assumés par le sous-locataire aux termes de la sous-location. En cas de défaut de paiement par le sous-locataire, l'incidence financière potentielle en regard du portefeuille immobilier général est estimée à entre 300 et 400 millions de dollars annuellement au titre du loyer de base, auxquels s'ajouteraient les impôts fonciers, les services publics et certains coûts d'exploitation.

Biens affectés en garantie

La province a conclu des ententes de pension sur titres et des accords de swap garantis avec certaines contreparties. En vertu de ces conventions, la province pourrait être tenue de donner ou de recevoir en nantissement des actifs liés à ses obligations à l'égard des contreparties. Dans le cours normal des activités, les titres donnés en nantissement seront rendus au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été respectées.

Au 31 mars 2014, la province n'avait pas donné d'actifs en nantissement à des contreparties (1,9 milliard de dollars en 2013), qui auraient été inclus dans le poste Trésorerie et équivalents.

13. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles Au 31 mars (en millions de dollars)	Paiements minimums exigés en :							
	2014	2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et par la suite
Paiements de transfert	11 777 \$	9 326 \$	4 980 \$	3 201 \$	1 502 \$	463 \$	347 \$	1 284 \$
Contrats, diversification des modes de financement	15 881	17 495	1 273	2 254	1 426	577	528	9 823
Ontario Power Generation	6 141	6 689	1 445	588	375	359	370	3 004
Baux	4 271	3 435	650	517	430	359	293	2 022
Contrats de construction	4 552	4 120	1 749	626	337	205	189	1 446
Autres	10 211	10 423	6 490	782	536	596	349	1 458
Total des obligations contractuelles	52 833 \$	51 488 \$	16 587 \$	7 968 \$	4 606 \$	2 559 \$	2 076 \$	19 037 \$

Les obligations contractuelles d'Ontario Power Generation Inc. comprennent les apports futurs en vertu de l'ONFA de 3,5 milliards de dollars et les ententes d'approvisionnement en carburant de 982 millions de dollars.

En novembre 2009, l'Organisation sportive panaméricaine (OSP) a sélectionné la ville de Toronto et la région du Golden Horseshoe comme hôtes des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. Le gouvernement de l'Ontario verse des fonds pour la planification et la tenue des Jeux et pour la construction du village des athlètes. Les paiements de transfert et les contrats fondés sur la diversification des modes de financement du tableau ci-dessus englobent des engagements représentant 936 millions de dollars à l'égard des Jeux et du projet de village des athlètes.

La province a conclu un certain nombre de contrats pluriannuels fondés sur la diversification des modes de financement pour la construction de biens et la prestation de services. Ces obligations contractuelles représentent la partie non réalisée des contrats au titre des immobilisations et du fonctionnement, et deviendront des passifs lorsque les modalités des contrats auront été satisfaites.

14. Fonds en fiducie sous administration

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)¹		
Au 31 décembre		
(en millions de dollars)	2013	2012
Actif	22 510 \$	19 472 \$
Passif	30 754	31 430
Insuffisance de l'actif	(8 244)	(11 958)
Passif non capitalisé attribuable aux intéressés de la CSPAAT	(10 638 \$)	(14 061 \$)

¹ Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS.

Autres fonds en fiducie				
Au 31 mars				
(en millions de dollars)				
			2014	2013
	Actif	Passif	Solde du fonds (Passif non capitalisé)	Solde du fonds (Passif non capitalisé)
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	1 626 \$	58 \$	1 568 \$	1 498 \$
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	60	215	(155)	(157)
Fonds de garantie des prestations de retraite	574	199	375	256
<hr/>				
Au 31 décembre	Actif	Passif	Solde du fonds 2013	Solde du fonds 2012
Société ontarienne d'assurance-dépôts	178 \$	13 \$	165 \$	147 \$

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers consolidés de la province, car il devra être acquitté par des parties externes. Les plus récents états financiers de ces comptes en fiducie sont reproduits dans le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario.

15. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été retraités au besoin pour se conformer à la présentation de 2014.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe 1	Revenus par source	76
Annexe 2	Revenus par secteur	78
Annexe 3	Charges par secteur	80
Annexe 4	Charges par ministère	82
Annexe 5	Créditeurs et charges à payer	83
Annexe 6	Débiteurs	83
Annexe 7	Prêts en cours	84
Annexe 8	Organismes du gouvernement	85
Annexe 9	Entreprises publiques	91
Annexe 10	Organismes du secteur parapublic	93

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source

(en millions de dollars)	Budget 2013- 2014	Chiffres réels 2013- 2014	Chiffres réels 2012- 2013
Imposition			
Impôt sur le revenu des particuliers	27 578	26 929	25 574
Taxe de vente	21 856	20 481	20 957
Impôt des sociétés	11 269	11 423	12 093
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 694	5 457	5 511
Impôt-santé des employeurs	5 318	5 283	5 137
Contribution-santé de l'Ontario	3 226	3 128	3 067
Taxe sur l'essence	2 377	2 363	2 390
Droits de cession immobilière	1 382	1 614	1 484
Taxe sur le tabac	1 123	1 110	1 142
Taxe sur les carburants	719	718	710
Taxe sur la bière et le vin	574	557	560
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	366	543	324
Autres impôts et taxes	493	360	469
	81 975	79 966	79 418
Transferts du gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé	12 067	11 940	11 315
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	4 727	4 689	4 591
Péréquation	3 169	3 169	3 261
Entente sur le développement du marché du travail	623	623	607
Entente sur le logement social	468	474	483
Services de bien-être aux Autochtones	207	227	220
Entente relative au marché du travail	194	193	190
Programmes d'infrastructure	145	123	116
Fonds pour la réduction des temps d'attente	97	96	97
Expansion du bilinguisme	80	85	88
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées	76	76	76
<i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>	52	52	66
Aide juridique, droit criminel	50	51	50
Autres	520	479	501
	22 475	22 277	21 661

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source (suite)

(en millions de dollars)	Budget 2013-2014	Chiffres réels 2013-2014	Chiffres réels 2012- 2013
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques (Annexe 9)	4 479	5 337	4 469
Autres			
Recouvrements – Contrats d'approvisionnement en électricité	1 274	1 296	1 323
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 273	1 248	1 125
Ventes et locations	1 075	1 160	1 188
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	957	954	939
Autres droits, permis et licences	821	759	760
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité (note 8)	243	243	263
Redevances	242	242	226
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	176	160	120
Remaniement des services locaux	98	92	88
Divers	1 757	2 177	1 789
	7 916	8 331	7 821
Total des revenus	116 845	115 911	113 369

Province de l'Ontario
Annexe 2 : Revenus par secteur

Secteurs	Santé ¹		Éducation ²		Services sociaux et services à l'enfance ³		Environnement, ressources et développement économique ⁴	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)								
Revenus								
Revenus fiscaux (<i>Annexe 1</i>)	–	–	–	–	–	–	2	2
Transferts du gouvernement du Canada (<i>Annexe 1</i>)	64	74	79	81	303	310	939	924
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	–	–	–	–	–	–	1 605	932
Autres (<i>Annexe 1</i>)	401	460	27	27	47	77	3 364	2 988
Total	465	534	106	108	350	387	5 910	4 846

¹ Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

² Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

³ Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et du ministère des Services sociaux et communautaires.

⁴ Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture et Alimentation/Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Services aux consommateurs, Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation, Énergie, Environnement, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles, Développement du Nord et Mines, Tourisme, Culture et Sport, et Transports.

Éducation postsecondaire et formation ⁵		Justice ⁶		Administration générale et autre ⁷		Total	
2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
-	-	-	-	79 964	79 416	79 966	79 418
884	868	100	95	19 908	19 309	22 277	21 661
-	-	-	-	3 732	3 537	5 337	4 469
78	68	727	713	3 687	3 488	8 331	7 821
962	936	827	808	107 291	105 750	115 911	113 369

⁵ Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

⁶ Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

⁷ Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux, du ministère de l'Infrastructure, du ministère des Finances, de la Commission de régie interne, des Bureaux du corps exécutif et de l'Office des affaires francophones.

Province de l'Ontario
Annexe 3 : Charges par secteur¹

Secteurs	Santé ²		Éducation ³		Services sociaux et services à l'enfance ⁴		Environnement, ressources et développement économique ⁵	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Pour l'exercice clos le 31 mars								
(en millions de dollars)								
Charges								
Paiements de transfert	46 095	46 430	23 991	24 010	13 318	12 995	5 656	5 989
Intérêt sur la dette	-	-	-	-	-	-	-	-
Traitements et salaires	613	605	203	186	427	439	1 734	1 670
Services	1 422	1 021	114	121	169	148	1 242	1 274
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (<i>note 7</i>)	7	6	873	895	7	6	11	10
Coûts des contrats d'achat d'électricité	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	85	74	8	8	7	2	1 429	1 177
Avantages sociaux des employés	116	105	33	39	72	68	316	295
Fournitures et matériel	393	297	9	9	9	10	193	192
Transports et communications	67	76	14	13	20	20	105	98
Incidence nette des organismes du secteur parapublic sur les charges provinciales (<i>Annexe 10</i>)	78	(1 132)	(855)	(2 659)	-	-	-	-
Autres	45	100	33	27	51	26	736	555
Total¹⁰	48 921	47 582	24 423	22 649	14 080	13 714	11 422	11 260

¹ Les chiffres représentent les activités des ministères et des organismes consolidés après les redressements effectués pour éliminer les opérations entre les secteurs.

² Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

³ Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

⁴ Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et du ministère des Services sociaux et communautaires.

⁵ Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture et Alimentation/Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Services aux consommateurs, Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation, Énergie, Environnement, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles, Développement du Nord et Mines, Tourisme, Culture et Sport, et Transports.

Éducation postsecondaire et formation ⁶		Justice ⁷		Administration générale et autre ⁸		Intérêt sur la dette ⁹		Total	
2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
7 382	7 144	368	338	919	946	-	-	97 729	97 852
-	-	-	-	-	-	10 572	10 341	10 572	10 341
95	97	2 164	2 136	980	971	-	-	6 216	6 104
75	59	866	841	122	60	-	-	4 010	3 524
-	-	17	18	1 294	1 851	-	-	2 209	2 786
-	-	-	-	1 296	1 323	-	-	1 296	1 323
2	1	11	9	266	221	-	-	1 808	1 492
15	13	289	276	134	164	-	-	975	960
1	2	159	162	53	49	-	-	817	721
4	4	70	69	73	68	-	-	353	348
(43)	(22)	-	-	-	-	-	-	(820)	(3 813)
60	57	221	116	53	70	-	-	1 199	951
7 591	7 355	4 165	3 965	5 190	5 723	10 572	10 341	126 364	122 589

⁶ Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

⁷ Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

⁸ Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux, du ministère de l'Infrastructure, du ministère des Finances, de la Commission de régie interne, des Bureaux du corps exécutif et de l'Office des affaires francophones.

⁹ Englobe les activités liées à la gestion de la dette de la province.

¹⁰ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour se conformer à la présentation de 2014.

Province de l'Ontario
Annexe 4 : Charges par ministère

(en millions de dollars)	Budget 2013- 2014	Chiffres réels 2013-2014	Chiffres réels 2012-2013
Affaires autochtones	65	75	65
Agriculture et Alimentation/Affaires rurales	1 171	1 014	1 036
Procureur général	1 751	1 813	1 683
Commission de régie interne	200	199	197
Services à l'enfance et à la jeunesse	4 160	4 079	3 994
Affaires civiques et Immigration	105	104	111
Services sociaux et communautaires	10 172	10 001	9 720
Sécurité communautaire et Services correctionnels	2 326	2 353	2 282
Services aux consommateurs	26	24	20
Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation	963	872	963
Éducation	24 153	23 550	21 754
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants (<i>note 7</i>)	939	873	895
Énergie	1 380	1 318	1 335
Environnement	495	486	569
Bureaux du corps exécutif	31	30	30
Finances	1 047	887	847
Fonds de prévoyance ¹	500	-	-
Intérêt sur la dette	10 605	10 572	10 341
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	569	569	592
Coûts des contrats d'achat d'électricité	1 274	1 296	1 323
Fonds de transition	150	-	-
Services gouvernementaux	1 047	786	1 144
Prestations de retraite des fonctionnaires/du SEFPO et autres avantages sociaux futurs (<i>note 7</i>)	1 516	1 265	1 519
Santé et Soins de longue durée	48 850	48 921	47 582
Infrastructure	224	152	66
Fonds de prévoyance ¹	100	-	-
Travail	305	303	281
Affaires municipales et Logement	948	1 205	1 027
Richesses naturelles	786	806	868
Développement du Nord et Mines	725	719	718
Office des affaires francophones	5	5	5
Tourisme, Culture et Sport	1 485	1 673	1 789
Formation, Collèges et Universités	7 748	7 591	7 355
Transports	2 767	2 823	2 478
Économies à la fin de l'exercice ²	(1 000)	-	-
Total des charges	127 588	126 364	122 589

¹ Voir la définition dans le glossaire.

² Aux fins du budget, ces postes n'ont pas été imputés à chaque ministère individuellement.

Province de l'Ontario
Annexe 5 : Crédoiteurs et charges à payer

Au 31 mars (en millions de dollars)	2014	2013
Paiements de transfert	5 764	6 077
Intérêt sur la dette	3 646	4 686
Traitements, salaires et avantages sociaux	2 640	2 584
Passif découlant du trop-payé de l'ARC ¹	–	133
Autres	7 641	8 074
Total des crédoiteurs et charges à payer	19 691	21 554

¹ ARC – Agence du revenu du Canada.

Province de l'Ontario
Annexe 6 : Débiteurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	2014	2013
Impôts	4 435	4 348
Paiements de transfert ¹	684	663
Autres débiteurs ²	3 531	3 754
	8 650	8 765
Moins : Provision pour créances douteuses ³	(1 021)	(1 092)
	7 629	7 673
Gouvernement du Canada	895	752
Total des débiteurs	8 524	8 425

¹ Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer totalisant 578 millions de dollars (534 millions de dollars en 2013) de l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

² Les autres débiteurs comprennent les créances clients.

³ La provision pour créances douteuses comprend une provision de 505 millions de dollars (463 millions de dollars en 2013) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Province de l'Ontario
Annexe 7 : Prêts en cours

Au 31 mars (en millions de dollars)	2014	2013
Entreprises publiques ¹	3 997	4 038
Municipalités ²	5 090	4 581
Étudiants ³	3 052	2 851
Entreprises industrielles et commerciales ⁴	518	529
Fonds de garantie des prestations de retraite ⁵	220	231
Universités ⁶	31	36
Autres	115	99
	13 023	12 365
Escomptes non amortis ⁷	(308)	(323)
Provision pour créances douteuses ⁸	(937)	(932)
Total des prêts en cours	11 778	11 110

¹ Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 2,32 % à 6,33 % (2,32 % à 6,33 % en 2013).

² Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 10,25 % (8,00 % en 2013).

³ Les prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt allant de 1,47 % à 4,00 % (1,45 % à 3,00 % en 2013).

⁴ Les prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 6,74 % (6,24 % en 2013).

⁵ Le prêt consenti au Fonds de garantie des prestations de retraite est sans intérêt.

⁶ Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques ayant des taux d'intérêt allant de 2,77 % à 7,13 % (5,88 % à 7,13 % en 2013).

⁷ Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux municipalités totalisant 82 millions de dollars (85 millions de dollars en 2013), aux prêts consentis au Fonds de garantie des prestations de retraite de 108 millions de dollars (113 millions de dollars en 2013) et aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 118 millions de dollars (125 millions de dollars en 2013).

⁸ La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 595 millions de dollars (600 millions de dollars en 2013), aux municipalités de 158 millions de dollars (158 millions de dollars en 2013), aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 72 millions de dollars (56 millions de dollars en 2013), et au Fonds de garantie des prestations de retraite de 112 millions de dollars (118 millions de dollars en 2013).

Périodes de remboursement	Remboursement du principal	
Au 31 mars (en millions de dollars)		
Années jusqu'à l'échéance	2014	2013
1 an	1 294	1 134
2 ans	698	430
3 ans	821	513
4 ans	1 630	1 324
5 ans	765	463
1 - 5 ans	5 208	3 864
6 - 10 ans	3 558	2 025
11 - 15 ans	1 451	751
16 - 20 ans	515	1 299
21 - 25 ans	288	1 303
Plus de 25 ans	1 739	632
Total partiel	12 759	9 874
Sans échéance fixe	264	2 491
Total	13 023	12 365

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Entreprises publiques ²	Ministère responsable
Hydro One Inc.	Énergie
Ontario Power Generation Inc.	Énergie
Régie des alcools de l'Ontario	Finances
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Finances
Autres organismes publics ²	Ministère responsable
Action Cancer Ontario	Santé et Soins de longue durée
Agence de foresterie du parc Algonquin	Richesses naturelles
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)	Santé et Soins de longue durée
Agence ontarienne des eaux	Environnement
Agricorp	Agriculture et Alimentation/Affaires rurales
Aide juridique Ontario	Procureur général
Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)	Tourisme, Culture et Sport
Comité d'organisation de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)	Tourisme, Culture et Sport
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie
Commission de transport Ontario Northland	Développement du Nord et Mines
Commission des courses de l'Ontario	Agriculture et Alimentation/Affaires rurales
Commission des parcs du Niagara	Tourisme, Culture et Sport
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)	Tourisme, Culture et Sport
Cybersanté Ontario	Santé et Soins de longue durée
Fiducie pour les prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario	Formation, Collèges et Universités
Fondation Trillium de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Fonds de reboisement	Richesses naturelles
Institut de recherche agricole de l'Ontario	Agriculture et Alimentation/Affaires rurales
Metrolinx	Transports
Musée royal de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	Éducation
Office de l'électricité de l'Ontario	Énergie
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Ornge	Santé et Soins de longue durée
Portefeuille immobilier général	Infrastructure

¹ L'annexe portant sur les organismes du gouvernement est mise à jour chaque année afin de tenir compte de la fusion ou la dissolution d'organismes dont les résultats sont consolidés. Cette liste représente tous les organismes dont les résultats sont consolidés dans les états financiers de la province au 31 mars 2014.

² Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes figurent dans les Comptes publics de l'Ontario, volume 2.

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes publics

Autres organismes publics (suite)	Ministère responsable (suite)
Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	Infrastructure
Réseaux locaux d'intégration des services de santé	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara	
Haldimand Brant	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord	
Muskoka	
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord et Mines
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto)	Infrastructure
Société du Centre des congrès d'Ottawa	Tourisme, Culture et Sport
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme, Culture et Sport
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	Tourisme, Culture et Sport
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie
Société ontarienne de financement de la croissance	Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)	Infrastructure
Société ontarienne d'hypothèques et de logement	Affaires municipales et Logement

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes publics

Organismes du secteur parapublic*Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée*

Alliance Chatham-Kent pour la santé	Hôpital Bingham Memorial
Amprior Regional Health	Hôpital Bridgepoint
Association des services de santé des hautes-terres d'Haliburton	Hôpital communautaire de Cornwall
Association des soins de santé de Quinte	Hôpital communautaire de Hornepayne
Bluewater Health	Hôpital communautaire de Seaforth
Brant Community Healthcare System	Hôpital communautaire Groves Memorial
Centre Baycrest pour soins gériatriques	Hôpital d'Englehart et du district Inc.
Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound	Hôpital de Deep River et du district
Centre de santé de Manitoulin	Hôpital de Hanover et du district
Centre de santé Grace de l'Armée du salut de Toronto	Hôpital de Kirkland et du district
Centre de santé Lady Dunn	Hôpital de Markham-Stouffville
Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout	Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview
Centre de santé St-Joseph (Guelph)	Hôpital de Sault-Sainte-Marie
Centre de santé St-Joseph (Toronto)	Hôpital de Scarborough
Centre de soins de santé Runnymede	Hôpital de Smooth Rock Falls
Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton	Hôpital de Timmins et du district
Centre de soins de santé West Park	Hôpital de Wingham et du district
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario	Hôpital du district de Geraldton
Centre Providence Care (Kingston)	Hôpital du district de Kemptville
Centre régional de santé de Dryden	Hôpital du district de Perth et de Smiths Falls
Centre régional de santé de North Bay	Hôpital du district du lac des Bois
Centre régional de santé de Peterborough	Hôpital General and Marine de Collingwood
Centre régional de santé Royal Victoria	Hôpital général Anson
Centre régional de santé Southlake	Hôpital général d'Almonte
Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay	Hôpital général d'Atikokan
Centre Sunnybrook des sciences de la santé	Hôpital Général d'Espanola
Grey Bruce Health Services	Hôpital général de Brockville
Halton Healthcare Services Corporation	
Hamilton Health Sciences Corporation	
Headwaters Health Care Centre	
Hôpital Alexandra d'Ingersoll	
Hôpital Alexandra Marine and General	

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics

Organismes du secteur parapublic

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Hôpital général de Guelph	Hôpital public de Clinton
Hôpital général de Haldimand-Ouest	Hôpital Queensway-Carleton
Hôpital Général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.	Hôpital régional de Pembroke
Hôpital général de Kingston	Hôpital régional de Windsor
Hôpital général de la baie Georgienne	Hôpital régional Humber River
Hôpital général de Manitouwadge	Hôpital Ross Memorial
Hôpital général de Mattawa	Hôpital Sensenbrenner
Hôpital Général de Nipissing Ouest	Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
Hôpital général de Norfolk	Hôpital St. Francis Memorial
Hôpital général de North York	Hôpital St. Michael
Hôpital général de St. Thomas-Elgin	Hôpital Stevenson Memorial
Hôpital général de Stratford	Hôpital Temiskaming
Hôpital général de Strathroy-Middlesex	Hôpital Victoria de Renfrew
Hôpital général de Woodstock	Hôpital War Memorial de Haldimand
Hôpital général du comté de Lennox et Addington	Hôpital Women's College
Hôpital général St. Mary	Horizon Santé-Nord
Hôpital général St-Joseph, Elliot Lake	Hôtel-Dieu Grace Healthcare
Hôpital général Wilson Memorial	Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa
Hôpital Glengarry Memorial	Lakeridge Health Corporation
Hôpital Grand River	L'Hôpital d'Ottawa
Hôpital Hôtel-Dieu de Cornwall	London Health Sciences Centre
Hôpital Joseph Brant	Mackenzie Health
Hôpital Lady Minto de Cochrane	Maison de soins palliatifs Casey House
Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake	Muskoka Algonquin Healthcare
Hôpital McCausland	North Wellington Health Care Corporation
Hôpital Memorial de Cambridge	Pavillon santé du district de Blind River
Hôpital Memorial de Campbellford	Providence Healthcare
Hôpital Memorial de Carleton Place et du district	Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of Kingston
Hôpital Memorial de Listowel	Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of St. Catharines
Hôpital Memorial de St. Marys	Réseau universitaire de santé
Hôpital Memorial du district de Leamington	Riverside Health Care Facilities Inc.
Hôpital Memorial du district de Nipigon	Rouge Valley Health System
Hôpital Memorial du district de Tillsonburg	Services de santé de Chapleau Health Services
Hôpital Memorial du district de Winchester	Services de santé Four Counties
Hôpital Montfort	Soins continus Bruyère
Hôpital Mount Sinai	South Bruce Grey Health Centre
Hôpital Northumberland Hills	South Huron Hospital Association
Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst)	St. Joseph's Care Group
	St. Joseph's Continuing Care Centre of Sudbury
	St. Joseph's Health Care, London
	Système de santé de Niagara
	The Hospital for Sick Children
	Toronto East General Hospital
	Trillium Health Partners
	Weeneebayko Area Health Authority
	William Osler Health System

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics

Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Centre de santé mentale et de toxicomanie	Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores
Centre de soins de santé mentale Waypoint	Services de santé Royal Ottawa

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation

Algoma District School Board	Halton Catholic District School Board
Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	Halton District School Board
Avon Maitland District School Board	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board
Bloorview MacMillan School Authority	Hamilton-Wentworth District School Board
Bluewater District School Board	Hastings and Prince Edward District School Board
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	Huron-Perth Catholic District School Board
Bruce-Grey Catholic District School Board	Huron-Superior Catholic District School Board
Campbell Children's School Authority	James Bay Lowlands Secondary School Board
Catholic District School Board of Eastern Ontario	John McGivney Children's Centre School Authority
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	Kawartha Pine Ridge District School Board
Conseil scolaire catholique Providence	Keewatin-Patricia District School Board
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	Kenora Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	KidsAbility School Authority
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	Lakehead District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	Lambton Kent District School Board
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	Limestone District School Board
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	London District Catholic School Board
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	Moose Factory Island District School Area Board
Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario	Moosonee District School Area Board
Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	Near North District School Board
Conseil scolaire Viamonde	Niagara Catholic District School Board
District School Board of Niagara	Niagara Peninsula Children's Centre School Authority
District School Board Ontario North East	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
Dufferin-Peel Catholic District School Board	Northeastern Catholic District School Board
Durham Catholic District School Board	Northwest Catholic District School Board
Durham District School Board	Ottawa Catholic District School Board
Grand Erie District School Board	Ottawa Children's Treatment Centre School Authority
Greater Essex County District School Board	Ottawa-Carleton District School Board
	Peel District School Board
	Penetanguishene Protestant Separate School Board

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation (suite)

Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	Thames Valley District School Board
Rainbow District School Board	Thunder Bay Catholic District School Board
Rainy River District School Board	Toronto Catholic District School Board
Renfrew County Catholic District School Board	Toronto District School Board
Renfrew County District School Board	Trillium Lakelands District School Board
Simcoe County District School Board	Upper Canada District School Board
Simcoe Muskoka Catholic District School Board	Upper Grand District School Board
St. Clair Catholic District School Board	Waterloo Catholic District School Board
Sudbury Catholic District School Board	Waterloo Region District School Board
Superior North Catholic District School Board	Wellington Catholic District School Board
Superior-Greenstone District School Board	Windsor-Essex Catholic District School Board
	York Catholic District School Board
	York Region District School Board

Collèges – Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie	Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie	Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie	Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie	Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie	Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga d'arts appliqués et de technologie	Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie	Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie
Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale	Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie	Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie	Collège Sheridan d'arts appliqués et de technologie
Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie	Collège Sir Sanford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie	Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie

Province de l'Ontario
Annexe 9 : Entreprises publiques

Sommaire des renseignements financiers sur les entreprises publiques.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (en millions de dollars)	Hydro One Inc.¹	Régie des alcools de l'Ontario²	Société des loteries et des jeux de l'Ontario²	Ontario Power Generation Inc.¹	Total
Actif					
Trésorerie et placements temporaires	366	286	487	772	1 911
Débiteurs	1 289	43	98	542	1 972
Stocks	26	387	25	456	894
Charges payées d'avance	–	11	39	81	131
Immobilisations	16 570	364	1 331	17 333	35 598
Autres actifs	2 403	–	2	19 636	22 041
Total de l'actif	20 654	1 091	1 982	38 820	62 547
Passif					
Créditeurs	130	589	292	1 553	2 564
Revenus reportés	–	–	9	12	21
Dette à long terme	8 479	112	69	5 979	14 639
Autres passifs	4 589	–	96	19 908	24 593
Total du passif	13 198	701	466	27 452	41 817
Actif net	7 456	390	1 516	11 368	20 730
Revenus	6 276	5 046	6 727	5 163	23 212
Charges	5 480	3 323	4 718	4 354	17 875
Bénéfice net	796	1 723	2 009	809³	5 337
Actif net – Début de l'exercice	6 948	407	1 584	9 608	18 547
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (<i>note 11</i>)	–	–	–	951	951
Paiements (versés au) Trésor	(288)	(1 740)	(2 077)	–	(4 105)
Actif net	7 456	390	1 516	11 368	20 730

¹ Montants déclarés selon des normes des PCGR canadiens conformément aux recommandations du CNC.

² Montants déclarés selon les normes IFRS.

³ Selon les politiques et les pratiques actuelles, le bénéfice net du secteur de l'électricité demeure dans ce secteur et sert à rembourser la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, un organisme provincial chargé de gérer la dette insurmontable et les autres passifs de l'ancienne société Ontario Hydro.

Hydro One Inc.

Les activités principales de Hydro One Inc. sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Ontario Power Generation Inc.

Les activités principales d'Ontario Power Generation Inc. consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la Régie des alcools, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La Régie achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public et elle fixe les prix des bières, des vins et des spiritueux.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

La Société administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos de bienfaisance et des machines à sous installées dans des hippodromes de la province.

Province de l'Ontario
Annexe 10 : Organismes du secteur parapublic

Sommaire des informations financières sur les organismes du secteur parapublic.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (en millions de dollars)	Hôpitaux	Conseils scolaires	Collèges	Total
Charges				
Traitements, salaires et avantages sociaux	17 136	18 408	2 322	37 866
Charges d'amortissement	1 367	941	257	2 565
Frais d'intérêt ¹	160	405	18	583
Autres charges	7 274	3 477	1 116	11 867
Droits, dons et autres recouvrements	(3 860)	(1 182)	(2 009)	(7 051)
Total des charges du secteur	22 077	22 049	1 704	45 830
Transferts de la province	(21 999)	(22 904)	(1 747)	(46 650)
Incidence nette sur les charges provinciales – (Diminution)/Augmentation	78	(855)	(43)	(820)

¹ Le produit de l'intérêt est déduit des frais d'intérêt.

GLOSSAIRE

Nota : La description des termes inclus dans le glossaire vise uniquement à aider les lecteurs du document Comptes publics de 2013-2014. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis dans les lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés vérifiés.

Actif financier : Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les placements de portefeuille, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks. (« Financial Assets »)

Actif non financier : Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. L'actif non financier de la province est constitué d'immobilisations corporelles. (« Non-Financial Assets »)

Amortissement : Partie du coût d'un actif imputé à une période comptable par suite de sa répartition sur sa durée de vie utile prévue. Le terme s'applique aux immobilisations corporelles et à des éléments comme les charges liées à un titre de créance. (« Amortization »)

Amortissement cumulé : Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

Apport en capital reporté : Partie non amortie d'immobilisations corporelles ou de passifs engagés pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles à partir de contributions spécifiques reçues d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties. Ces contributions sont comptabilisées dans les revenus pendant la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles sous-jacentes une fois que la province les a acquises ou construites. (« Deferred Capital Contribution »)

Bon du Trésor : Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bills »)

Charges de programmes : Total des charges excluant l'intérêt sur la dette. (« Program Expense »)

Comptabilisation : Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

Comptes publics : États financiers consolidés de la province et états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. (« Public Accounts »)

Consolidation : Inclusion, dans les états financiers consolidés de la province, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

Contrat à terme de gré à gré : Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

Contrat à terme normalisé : Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)

Contrat de garantie de taux d'intérêt : Contrat à terme précisant le taux d'intérêt, habituellement à court terme, devant être payé ou reçu sur une obligation à partir d'une date future. (« Forward Rate Agreement »)

Contrat de location-acquisition : Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

Crédit : Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

Débeture : Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débeture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

Débeture à fonds d'amortissement : Débeture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

Déficit : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

Déficit accumulé : Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements sur exercices antérieurs. (« Accumulated Deficit »)

Dérivé : Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. La province a recours aux instruments dérivés, par exemple des swaps, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

Dette : Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

Dette nette : Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province. La dette nette correspond aux exigences à venir de la province en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

Dette totale : Total des emprunts payables par la province. (« Total Debt »)

Durée moyenne estimative du reste de la carrière : Nombre total d'années de service que fournira un groupe d'employés divisé par le nombre d'employés faisant partie du groupe. (« Expected Average Remaining Service Life »)

Évaluation actuarielle prévue par les mesures législatives régissant les régimes de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour établir si un régime de retraite a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. L'évaluation détermine les cotisations exigées pour faire face aux obligations au titre des prestations de retraite. (« Pension Statutory Actuarial Funding Valuation »)

Évaluation comptable actuarielle des prestations de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite à la fin d'une période ou à un moment précis. L'évaluation attribue le coût des obligations au titre des prestations de retraite à la période où les services ont été rendus par les membres. (« Pension Actuarial Accounting Valuation »)

Excédent : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

Exercice : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

Fonds : Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

Fonds de prévoyance : Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses est répartie en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice du gouvernement est égal à zéro. *Voir* Réserve. (« Contingency Fund »)

Gain ou perte non réalisé : Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

Gains en capital : Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou de placements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur du marché reçu moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou du placement. (« Capital Gain »)

Garantie d'emprunt : Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourse pas. (« Loan Guarantee »)

Immobilisations corporelles : Biens corporels durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, les véhicules, les biens loués, les machines, le mobilier, le

matériel, l'infrastructure et les systèmes liés à la technologie de l'information, et les constructions en cours. (« Tangible Capital Assets »)

Indemnité : Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. La province peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)

Indice des prix à la consommation (IPC) : Mesure générale du coût de la vie. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix de détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande importance sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index »)

Infrastructure : Installations, systèmes et matériel nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex., routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information), les bâtiments (p. ex., hôpitaux, écoles, tribunaux) et les machines et le matériel (p. ex., équipement médical, équipement de recherche). (« Infrastructure »)

Instrument financier : Actifs liquides, titre de participation dans une entité, ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

Juste valeur : Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause, et sans aucune obligation d'acheter dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. La juste valeur ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

Méthode de l'amortissement linéaire : Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight-Line Basis of Amortization »)

Obligation à taux variable (OTV) : Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Notes »)

Obligation contractuelle : Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

Opération de couverture : Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques par suite des fluctuations du marché, comme l'évolution des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

Option : Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une marchandise, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

Paiement de transfert : Subvention accordée à une personne, à un organisme ou à un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un placement. (« Transfer Payments »)

Passif éventuel : Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cela sera éliminé en fin de compte après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement du passif. (« Contingent Liabilities »)

PIB réel : Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

Placement temporaire : Placement ayant un caractère transitoire ou ponctuel. Règle générale, il est réalisable raisonnablement et rapidement. (« Temporary Investments »)

Plan financier : Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux indiqués dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

Prêt-subvention : Prêt assorti d'une clause dispensant l'emprunteur d'effectuer les remboursements prévus du principal ou des intérêts courus tant qu'il se conforme à certaines conditions. (« Forgivable Loan »)

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée, telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) :

Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables, et ont besoin d'une aide. Les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program »)

Réserve : Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. *Voir* Fonds de prévoyance. (« Reserve »)

Revenus non fiscaux : Revenus du gouvernement provenant de sources externes, y compris les revenus de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et de permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes, et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

Revenus reportés : Rentrées de fonds soumises à des restrictions externes provenant d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties pour des activités de fonctionnement. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la période pendant laquelle les montants reçus sont utilisés aux fins prévues. (« Deferred Revenue »)

Secteur : Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquels il est approprié de présenter séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

Secteur parapublic : Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires et collèges. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes publics conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada. (« Broader Public Sector »)

Swaption : Option donnant à son détenteur le droit de conclure un swap sous-jacent, sans l'y obliger. Les options peuvent faire l'objet d'un large éventail de swaps. Toutefois, l'expression « swaption » renvoie généralement aux swaps de taux d'intérêt. (« Swaption »)

Total des charges : Somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette. (« Total Expense »)

Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants. (« Canada Social Transfer »)

Transfert canadien en matière de santé (TCS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

Trésor : Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. *Voir* Crédit. (« Consolidated Revenue Fund »)

Trésorerie et équivalents : Espèces ou autres instruments de placements liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois. (« Cash and Cash Equivalents »)

Valeur actualisée : Valeur actuelle d'un ou de plusieurs paiements en espèces à venir, en actualisant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle : Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation. (« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

Valeur nominale : Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars constants (c.-à-d., redressée en fonction des prix). *Voir* PIB réel. (« Nominal »).

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des revenus et des charges pour l'exercice à venir. Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances, à www.fin.gov.on.ca.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits*. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Veillez adresser vos commentaires sur le présent rapport à :

L'honorable Charles Sousa
Ministre des Finances
7^e étage
Édifice Frost Sud
7 Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7

Vous pouvez également faire parvenir vos commentaires
au ministre par courrier électronique à l'adresse suivante :
annualreport@ontario.ca

Le présent document est publié en français et en anglais.
On peut en obtenir une version sur CD-ROM dans l'une ou l'autre langue auprès de :

Publications ServiceOntario
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.serviceontario.ca/publications

Pour en obtenir une version électronique, il suffit de consulter le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca

This publication is available in English and French. CD-ROM copies in either language may be obtained from:

ServiceOntario Publications
Telephone: (416) 326-5300
Toll-free: 1-800-668-9938
TTY Toll-free: 1-800-268-7095
Website: www.serviceontario.ca/publications
For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2014
ISSN 0833-1189 (Imprimé)
ISSN 1913-5564 (En ligne)